VOL. XLIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 4 MARS 1914 — No. 18

ABONNEMENTS
Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis......... 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

RÉDACTEUR-EN-CHEF : NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
T S LES MERCREDIS
PAR
GAUVIN
EUR

Toutes commun concernant le journal ou l'impri vront être adressées :
Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone : Main 3377.

MEDITEZ CELA

Pendant que certains journaux catholiques dénoncent sir Rodmond Roblin comme indifférent où même hostile aux catholiques, d'autres journaux, protestants ceux-là, dénoncent *the apostate schemes of sir Rodmond.*

La *Tribune* de lundi soir accusait M. Roblin *d'avoir fait tout son possible pour pourvoir les éléments qui sont en faveur des écoles séparées et de la nonchalance dans l'éducation* (laxness in education).

Ces paroles de la *Tribune* sont comme la note tonique de la campagne de presse, de tribune et de chaire qu'on fait à sir Rodmond Roblin chez nos ennemis.

On voit entre les mains de quels hommes nous tomberions s'il y avait changement de gouvernement.

Il y a un an, nous écrivions ceci : "En face des menaces que nous fait le parti libéral manitobain, tout acte qui, de près où de loin, directement ou indirectement est de nature à ébranler le gouvernement Roblin et à rapprocher du pouvoir M. Norris, est un acte de mauvaise politique........"

Nous demandons de nouveau à tous les éléments qui représentent l'ordre et qui veulent la justice de songer sérieusement à la situation, et d'orienter définitivement leur attitude en conséquence.

Mirabile Visu !

Nous assistons en ce moment à un spectacle fort intéressant. Tous les matins le *Free Press* nous arrive avec de longues et véhémentes dénonciations de sir Rodmond Roblin par des ministres protestants. Lois des licences, éducation, administration de la justice, élections, tout cela fournit prétexte aux révérends gentlemen pour faire de la politique. Lundi matin, ne voilà-t-il pas que le *Free Press* donnait le compte-rendu d'un sermon du Rev. Dr Bland qui n'était qu'une méchante et ridicule diatribe contre le premier-ministre du Canada ? Ces messieurs font à qui mieux mieux de la politique dans chacune de leurs églises.

Le *Free Press* reproduit les discours de ces clergymen avec un plaisir sans pareil.

Quand nos prêtres catholiques, électeurs comme les autres, se montrent dans une assemblée publique; quand ils expriment, en termes invariablement courtois, une opinion sur la question des écoles, par exemple, le *Free Press* les accuse d'ingérence indue dans la politique.

Nous notons la conduite de tous ces révérends et du journal de M. Norris. *Equality in civil rights! !*

Notes Politiques

Le bill de rédistribution des comtés fédéraux donne quinze sièges au Manitoba.

* * *

Les admirateurs de Sir John McDonald veulent fêter le centenaire de sa naissance à Ottawa, en 1915. La démonstration revêtirait un caractère non politique, de sorte que tout le monde serait libre de célébrer le grand homme d'Etat canadien.

* * *

M. J. T. Haig, avocat, de Winnipeg, sera le candidat du gouvernement Roblin dans Assiniboia. C'est lui qui se chargera de renvoyer chez lui cet immense bagoulard qui s'appelle J. W. Wilton.

* * *

Il est question d'appeler M. Alphonse Desjardins au Conseil Législatif de la province de Québec. Nous serions heureux de cette nomination, mais nous aimerions encore mieux voir le fondateur des Caisses Populaires invité à faire partie du Sénat. M. Desjardins s'y trouverait sur un théâtre plus vaste et il pourrait probablement donner à son œuvre des développements vraiment nationaux.

* * *

La commission nommée par le gouvernement d'Ottawa pour faire enquête sur l'agmentation du coût de la vie a tenu des séances à Winnipeg, la semaine dernière. M. Vincent, député-ministre au Revenu de l'Intérieur fait partie de la Commission.

Une Simple Question d'Honorabilité

Après l'affaire Mousseau, à Québec, voici maintenant l'affaire Evanturel, dans Ontario.

M. Evanturel, fils de l'ancien Orateur de la Législature ontarienne, a écrit une lettre dans laquelle il offrait ses services, comme député, à l'Association des Hôteliers moyennant $10,000 !

Cette lettre, lue en pleine chambre par un député adversaire, a créé la consternation dans le parti libéral d'Ontario. A un caucus subséquent M. Evanturel a été exclu du parti.

La Justice, d'Ottawa, quoique sympathique par avance à M. Evanturel fait ces remarques:

Sans doute, M. Evanturel a le droit de ne pas partager les opinions de son chef, M. Rowell, sur la question de la tempérance; mais ce qui paraît étrange, c'est que M. Evanturel a violemment accusé le parti au pouvoir de s'allier avec les associations de débitants de liqueurs.

Et si M. Evanturel a lui-même écrit ou signé la lettre lue par M. Ferguson, personne ne pourra trop blâmer la duplicité du député de Prescott vis-à-vis de son chef et du public. On se demande avec mille points d'interrogation, comment il se fait qu'un homme puisse se préparer à lui-même un piège aussi manifeste, et marcher si candidement dans la trappe tendue ! Enfin, ce sont là, sans doute, des mystères de la politiquaillerie; mais si tout le reste n'est pas plus compliqué que cette *affaire* Evanturel, il n'y a vraiment pas de plaisir à être député. Il y aurait plutôt un danger considérable à le devenir.

Non, il n'y a aucun danger à devenir député pourvu que le titulaire prenne à l'avance la résolution d'être tout simplement honnête. Quand un homme est décidé de ne pas se laisser acheter et de ne pas essayer d'acheter les autres, il est rare que la politique lui suscite des embarras du genre de celui dans lequel se débat aujourd'hui M. Evanturel.

Felicitations

Toutes nos félicitations à la *Patrie,* qui célébrait jeudi dernier sa trente-sixième année.

L'Honorable C. R. Devlin

L'Hon. Charles R. Devlin, ministre de la Colonisation et des Mines, dans le gouvernement de la province de Québec, est décédé dimanche à Aylmer.

Il avait 55 ans. Il était irlandais catholique. C'était un orateur brillant et une personnalité sympathique; le parti libéral lui doit de beaux triomphes, notamment dans les Cantons de l'Est.

M. Devlin, qui était député d'Ottawa en 1896, vota en faveur du Bill Rémédiateur du gouvernement Tupper. Plus tard M. Devlin occupa la position d'agent commercial du Canada en Irlande; il quitta ce poste pour se faire élire dans le comté de Galoway, comme partisan de M. Redmond, au parlement de Westminster. Revenu au Canada en 1906, l'Hon. M. Devlin passa de nouveau par la Chambre des Communes et accepta ensuite l'offre que lui fit sir Lomer Gouin d'un portefeuille dans le gouvernement de la province de Québec.

FEU M. J. A. DECOSSE

Nous avons le regret d'enregistrer ici la mort de M. Joseph Antime Decosse, commerçant, décédé le 25 février, à Somerset, à la suite d'une maladie de courte durée, qui ne permettait pas d'en considérer la douloureuse issue.

Né le 18 octobre 1857, à Saint-Isidore, Province de Québec, M. Decosse émigra au Manitoba en 1876. Il arriva au vieux Fort Garry le 1er mai de la même année. Il se fixa alors à Winnipeg, où il occupa différentes positions dans le commerce. Il vint ensuite s'établir dans notre district, à Carman d'abord, puis à Saint-Alphonse, où il épousa, le 3 février 1886, mademoiselle Emilia Allaire, dans laquele il avait trouvé une compagne digne de s'associer à sa vie et à ses bonnes œuvres. Il arriva à Somerset en 1889. Il en fut le fondateur et ne cessa d'y résider jusqu'à sa mort.

Chrétien convaincu, homme d'une intégrité à toute épreuve, M. Decosse a passé en faisant le bien. Il était l'un des membres fondateurs, et fut pendant de nombreuses années, le Président local de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle. Il avait à cœur l'avancement matériel et moral de sa paroisse et ne ménagea jamais ni l'argent ni ses peines pour affirmer ses idées bien arrêtées de Canadien-français et de Catholique, sans arrière-pensée. Chaque matin, et malgré la rigueur du froid, jusqu'aux derniers jours qui ont précédé sa mort, on le voyait pieusement recueilli à l'église paroissiale. Homme d'une activité extraordinaire, on peut dire sans exagération, qu'il ne se reposait jamais.

Président depuis de nombreuses années de la Commission Scolaire, M. Decosse soutint toujours vigoureusement ses convictions solides en matière d'éducation. La mort de M. Decosse laisse un vide à Somerset et dans tout le district, qu'il sera difficile de combler.

Il laisse pour pleurer sa perte, une veuve affligée, née Emilia Allaire et onze enfants, auxquels la paroisse, les sociétés et le public tout entier offrent leurs plus respectueuses et sincères condoléances..

C'est dans le deuil et l'affliction et sur les restes de ceux qui nous sont chers, que le christianisme nous dit: "La tombe est le berceau de l'Immortalité." Que ce soit une douce consolation pour la famille si douloureusement éprouvée de considérer que le regretté défunt avait une foi éminente dans le Christ, et le Christ c'est la Résurrection et la Vie.

Bienheureux celui qui dort dans le Seigneur.

FUNERAILLES

Les obsèques ont eu lieu, à l'église paroissiale de Somerset, au milieu d'une nombreuse affluence. Les parents, les nombreux amis, le clergé, les sociétés, tous ceux enfin qui avaient pu connaître les qualités de cet homme de bien, avaient tenu à se grouper une dernière fois autour de lui.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Rousseau, curé de Mariapolis. La messe solennelle fut dite par M. l'abbé Campeau, curé de Ste-Agathe, qui avait ne 1886 marié le regretté défunt. Il était assisté par le Révérend Père Blain, S.J., professeur au Collège de St-Boniface, comme diacre, et le Révérend Père Marie-Antoine Straub, curé de Saint-Léon, comme sous-diacre. Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface avait tenu à rendre en personne un dernier témoignage d'affection au défunt. Sa Grandeur chanta l'absoute et prononça en paroles profondément émues l'éloge funèbre de l'ami d'enfance, du catholique convaincu et de l'excellent citoyen que fut M. J. A. Decosse. L'église était comble et si la température n'eut été extrêmement rigoureuse, l'enceinte eut été deux fois trop petite pour contenir la foule désireuse de rendre au défunt un dernier témoignage d'affection et de respect.

Les membres du clergé présents, à la suite de Sa Grandeur étaient: le Révérend Père Blain, de Saint-Boniface, M. l'abbé Lambert, secrétaire de Monseigneur, le R.P. Antoine Chalumeau, curé de Notre-Dame de Lourdes, le R.P. Marie Antoine Straub, curé de St-Léon, le R.P. Simon Nivon, assistant de Saint-Léon, le R.P. Jean-Marie Comte, curé de Saint-Claude, M. l'abbé Heynen, curé de Bruxelles, M. l'abbé L. R. Boivin, curé de Somerset, s'occupait de l'ordre de la cérémonie, qui fut des plus impressionnantes.

L'honorable Joseph Bernier, Secrétaire Provincial, représentait le Gouvernement. Il avait tenu en même temps à venir exprimer sa haute appréciation personnelle du défunt. Il était accompagné de MM. Robert O'Malley, ancien député et Rowland Dixon, tous deux fontcionnaires importants du gouvernement.

La Municipalité de Lorne était représentée par M. Dollard Thérien, préfet, et plusieurs conseillers.

Le corps était porté par les membres de l'A C. B. M., dont M. Decosse était l'un des fondateurs et dont il avait été et était encore le président en fonction au moment de sa mort. Les porteurs étaient M. Rousseau, Magistrat de Police, de Mariapolis, et MM. Louis Chartrand, Prosper Payette, Thom. Trottier, Ferdinand Rheault, Jérémie Rondeau, tous membres fondateurs. Les officiers et les membres actuels de l'Association suivaient la famille.

Un très grand nombre de messes et bouquets spirituels furent offerts par les amis et les parents, Madame A. Richard, famille Larivée, famille de Froment, Madame P. L'heureux, Mlle B. L'heureux, Dr et Madame Rocan, la famille et le personnel de M. Jos. Labossière, M. et Mme Damien Labossière, la Société A. C. B. M., M. l'abbé Boivin, curé de Somerset, et un grand nombre d'anonymes.

Le catafalque était couvert de fleurs. En voici les donateurs: Honorable Robert Rogers, Ministre des Traaux Publics, une croix; M. C. A. Chesterton, gérant de la "Union Bank of Canada," une croix; la Chambre de Commerce de Somerset, une ancre; F. W. Radford, une couronne; Merrick-Anderson, une couronne; la Rainy River Lumber Co., un faisceau; les étudiants de 5ème année du collège de Médecine de Winnipeg, un faisceau, ce dernier comme marque touchante de sympathie pour leur confrère Phenix Decosse, fils ainé du défunt.

Nous prions la veuve de M. Decosse, ses enfants, et les honorables familles atteintes par ce deuil, d'agréer encore une fois nos respectueuses condoléances.—*Requiescat in pace.*

J. DE FROMENT.

F. W. Russell, du département d'irrigation des terres du C.P.R., s'attend à ce qu'un grand nombre de cultivateurs des Etats-Unis achètent beaucoup de ces terrains cette année.

La Compagnie des Tramways Electriques de Winnipeg

Le compte rendu détaillé du conseil d'administration de la Compagnie Electrique de Winnipeg que nous donnons page 5, sera certainement lu avec intérêt par tous ceux qui s'intéressent aux opérations de cette Compagnie où qui pour une raison ou une autre ont eu affaire avec elle. Y prendront intérêt également ceux qui se souviendront que pour un certain temps il fut question de la reprise de cette compagnie par la Cité de Winnipeg.

Le rapport qui fut délivré par les directeurs sur la demande de sir William MacKenzie, à l'assemblée des actionnaires est chose dont la compagnie peut être fière. Il est évident qu'un soin extrême joint à une remarquable compréhension des affaires ont toujours présidé à l'administration des importantes propriétés de la corporation. Un dividende au taux de 12 pour cent fut payé au cours de l'année et un gros montant fut porté au compte réserve.

Les actionnaires ont certes tout lieu d'être satisfaits des efforts du conseil d'administration et de l'habilité des gérants.

La compagnie ne veut pas s'arrêter en si bon chemin, ce qui le prouve c'est qu'il est question que la Compagnie River Power qui a de grosses attaches avec la Compagnie des Tramways est à la eille d'ouvrir un nouveau service de pouvoir électrique aux Chutes du Bonnet. Il appert que pratiquement toute l'énergie qui peut être développée au Lac du Bonnet et dans ses services auxiliaires est utilisée pour le travail des chars électriques et des compagnies sœurs et que bientôt, avant peu d'années, la création de nouveaux générateurs d'électricité deviendra nécessaire.

On croit généralement que le pouvoir que pourront produire les Chutes du Bonnet sera délivré à Winnipeg d'ici deux ans.

Le R. P. McCarthy, O.M.I.

Au moment de terminer le journal, nous apprenons le décès, survenu hier à Duluth, du révérend Père Joseph McCarthy, O.M.I.

Feu le R.P. McCarthy avait soixante-quinze ans. Il fut le premier curé de la paroisse de Ste-Marie, de Winnipeg, et résida longtemps parmi nous. Aussi ses funérailles auront-elles lieu à Winnipeg, vendredi matin. La dépouille mortelle arrivera ce soir.

Nous publierons une notice biographique du religieux défunt mercredi. Mais nous voulons dire dès aujourd'hui toute la vénération que nous avions pour lui.. "Le bon Père McCarthy," *the good Father McCarthy,* "la providence des pauvres," tels étaient les noms qu'on lui donnait. Il avait ses clients dans les mansardes, dans les chaumières, dans les réduits des indigents. Qui dira jamais son ardente charité ! On s'incline devant de tels hommes, et on les aime avec attendrissement. Ils valent mieux que nous.

LAVERENDRYE

M. J. B. Lauzon a été choisi, à Ste-Anne, hier, comme candidat du gouvernement Roblin, aux prochaines élections.

La convention, comprenant quarante-sept délégués des paroisses, lui a été favorable dès le début.

Les amis du gouvernement et le candidat ont manifesté un grand entrain et ont toutes les espérances de remporter la victoire haut la main.

La convention a été présidée par M. Albert Préfontaine, député de Carillon.

L'Hon. Joseph Bernier, Secrétaire Provincial était présent et a prononcé un discours.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Jos. Rochon désirent remercier toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort de leur fille Berthe.

LE SANG GAULOIS

XIX

DEROULEDE

(1846—1914)

Nous interrompons pour une semaine notre galerie de figures héroïques des siècles passés, afin de laisser la place à Déroulède.

La France en effet, vient de perdre son Roland, son du Guesclin, son Bayard contemporain: Profitons-en donc pour rappeler à nos jeunes générations de sang Français que le Sang des Francs, le sang des Gaules n'est pas tari après avoir fait ses preuves pendant deux mille ans: C'est un sang généreux....

* * *

C'est par centaines de mille (plusieurs villes comme Winnipeg, en moboliisant femmes, enfants et vieillards) qu'il fallait compter les Français qui allèrent conduire à sa dernière demeure le grand Patriote qui, depuis près d'un demi-siècle n'a pas cessé de représenter aux yeux de tous, et d'une manière éclatante l'idée de Revanche, du grand Patriote qui ne *voulait* pas qu'on oubliât, et qui durant quarante ans, de son clair regard et de sa canne, tendus vers l'Est et indiquant le "point de direction," refusant avec énergie de reconnaître l'existence du mot *désespérer,* sans arrêter, sans faiblir, sonna de sa voix claironnante la diane, le réveil, et jamais l'extinction des feux.

C'est par centaines de mille que les Parisiens assistèrent au défilé d'un cortège immense se déroulant pendant des heures dans un silence impressionnant fait d'émotion muette et de recueillement patriotique; et, dans le quartier Saint-Antoine, où la foule était plus dense, on pût vraiment sentir battre le cœur de Paris: Ouvriers, employés, petits commerçants, nous raconte Henri Bazire, étaient massés sur le parcours: Ils se découvraient très bas, les femmes faisaient le signe de croix et il y avait des larmes dans les yeux. On avait comme l'impression physique que celui qui s'en allait emportait avec lui quelque chose de l'âme française, et que cette dépouille, roulée dans le drapeau tricolore, était une relique nationale.

Trois grands chars spéciaux disparaissaient sous les roses, les œillets, les orchidées; mais ce n'était là qu'une très faible partie des couronnes, la plupart étant portées à bras par des membres des délégations. Sur l'une d'elles, immense, on lisait écrit en fleurs naturelles: *"qui vive ? France.! Quand même!*

Les délégations suivaient ensuite en un cortège interminable qui dura plus d'une demi-heure.

Devant la statue de Jeanne d'Arc,, puis devant celle de Strasbourg—ce chemin paraissait tout indiqué—quarante drapeaux drapés de crèpes,—minute inoubliable,—s'inclinent, tandisque, de la Place de la Concorde, noire de monde, cent mille poitrines de ligueurs de la Ligue des Patriotes crient: *Vive la France! Vive l'Alsace !* et tandis que les clairons sonnent *"au champ"* et *"au drapeau,"* et que toutes les têtes se découvrent.

Dans l'église Saint-Augustin, pendant que le registre placé à la porte se remplit des signatures les plus diverses, les noms de Messieurs Briand et Barthou voisinant avec ceux de Messieurs de Mun et Driant, la maîtrise et les chœurs de différentes églises, renforcés d'artistes de l'Opéra chantent le *De profundis, l'Ego* et le *Kyrie* de Gounod, le *Dies irae,* etc.

Puis, de magnifiques discours sont prononcés par Monsieur Sansbœuf, au nom des Alsaciens Lorrains, par l'ami intime du défunt, Maurice Barrès, qui débute par une solennelle déclaration de fidélité à l'imprescriptible revendication de Deroulède, par Mgr Arlet qui prononce une émouvante oraison funèbre de celui "qui demeura toujours fidèle à ses deux grands amours: Dieu et la Patrie."

Paul Déroulède repose maintenant dans le petit cimetière de la Celle-Saint-Cloud. Si les funérailles avaient eu lieu un dimanche, tout Paris eût été dans la rue et eût suivi chapeau bas, les larmes aux yeux—des larmes d'espérance—ce char entouré d'un drapeau tricolore, de bannières cravatées de crêpe et de cette jeunesse impressionnée, sonnant *"au drapeau"* devant ce cercueil.

* * *

Ce ne furent donc pas de ces funérailles soit-disant nationales,composées d'un cortège des corps constitués de l'Etat, en tenue officielle, s'acquittant d'une consigne et défilant au milieu d'une foule indifférente, comme les funérailles qui avaient traversé ces mêmes rues quelques jours auparavant, que Paris fit à celui qui, pour les Français, incarnait le Patriotisme. Non. Déroulède eût les funérailles qu'il eût souhaitées, dépourvues de la pompe et des hypocrisies officielles, avec le seul cortège du peuple. Mais quel cortège !

C'est qu'il s'agisait de reconduire à sa dernière demeure un homme politique, un poète, et surtout un soldat.

Déroulède est l'homme qui, dans une séance mémorable de la chambre des députés, dans l'atmosphère chargée d'électricité d'une salle houleuse s'élança à la tribune pour attaquer un colosse dont personne n'osait prononcer le nom. Voici ses paroles: "....Or, ce complaisant, ce dévoué, cet infatigable intermédiaire si actif et si dangereux, vous le connaissez tous, son nom est sur toutes vos lèvres, mais pas un de vous pourtant ne le nommerait; car il est trois choses en lui que vous redoutez: son épée, son pistolet, sa langue. Et bien, moi, je brave les trois et je le nomme, c'est M. Clemenceau!"

Ces paroles produisirent une sensation indescriptible. Bientôt des murmures et des vociférations éclatèrent. Mais l'orateur, était de taille à les dominer, et dans une péroraison émouvante s'il en fut, Déroulède acheva le procès de Clémenceau. Et un instant après, on pouvait voir ce dernier à la tribune, courbé, affaissé, la langue embarrassée, la voix mourante, bredouillant une réponse. Il donnait l'impression d'un athlète frappé à mort et perdant tout son sang. Il ne put se défendre qu'avec un pauvre "Vous avez menti !" puis par un duel au pistolet qui ne donna aucun résultat, quoique Clémenceau se fut flatté de tuer Déroulède.

Le poète, nous le connaissons tous. Qui n'a entendu parler des *Chants du départ,* des *Chants du soldat,* des *Chants du Paysan,* qui demeureront populaires tant que battra un cœur de Franc:

En avant ! Tant pis pour qui tombe
La mort n'est rien! Vive la tombe
Quand le pays en sort vivant
En avant !

Nous arrivons au soldat, au combattant, au combatif. Vous verrez qu'il avait de qui tenir, quand vous aurez lu l'anecdote suivante, raconté par le général Hervé : "Etant en marche dans la direction de l'ennemi,—en août 1870—nous vîmes arriver une voiture qui s'arrêta en tête du bataillon. Une femme et un jeune homme, presque un enfant, en descendirent. Cette femme, c'était Madame Déroulède, ce jeune enfant, un collégien, c'était André Déroulède. Madame Déroulède me dit: "Vous avez déjà mon fils ainé Paul, comme volontaire; je vous amène mon

(A suivre sur la 8ème page)

REVUE DE LA PRESSE

LA TEMPERANCE

(*La Liberté*)

A sa réunion de dimanche la Ligue du Sacré-Cœur a adopté deux résolutions en faveur de la tempérance. L'une félicite le prémier ministre de sa lettre où il se prononce en faveur du projet de remettre aux municipalités le pouvoir de refuser l'octroi de permis de vente de boissons enivrantes.

* * *

L'UNION JEANNE D'ARC

(*Le Soleil de l'Ouest*)

Tous ceux qui ont pu assister mardi soir dernier au joli concert donné par l'Union Jeanne d'Arc de Saint-Boniface dans la magnifique salle de l'Académie St-Joseph, garderont un agréable souvenir de cette charmante soirée. Le concert préparé avec soin et qui était sous le haut patronage de Sa Grandeur Mgr Langevin, avait attiré un nombreux auditoire.

* * *

ORIGINES DES FAMILLES CANADIENNES FRANÇAISES

(*Le Soleil*)

Le Dr N. E. Dionne, L.L.D., professeur d'Archéologie à l'Université Laval, ex-bibliothécaire du Parlement provincial et auteur de plusieurs ouvrages canadiens très estimés, vient de mettre en librairie un ouvrage intitulé: "l'origine des familles canadiennes-françaises."

C'est un joli volume de plus de six cents pages où est décrite l'origine des familles émigrées de France, d'Espagne, de Suisse, etc., et qui sont venues se fixer au Canada, depuis la fondation de Québec jusqu'à ces derniers temps.

Combien il a fallu de travail, de recherches longues et minutieuses pour retracer l'origine de nos noms de familles qui, pour la très grande majorité, nous viennent de France.

L'auteur n'a rien épargné pour arriver à son but, il est allé au cœur même de l'information, notre ancienne mère-patrie, pour y découvrir les renseignements précieux, les origines sur nos ancêtres qu'il nous livre aujourd'hui dans son beau volume.

Le but de son ouvrage est de faire connaître l'origine des noms de famille canadiens-français des familles elles-mêmes, puis de découvrir le sens qui est propre à chacun.

L'auteur pour satisfaire la curiosité des chercheurs a mis pour faire une œuvre qui s'impose, tout le travail et l'énergie qu'on lui connait. Il a pu recueillir tout près de neuf mille noms suivis chacun d'une analyse étymologique succinte. La signification de nos noms canadiens, telle que nous la donne le Dr Dionne, est des plus curieuses et nous fait voir que nos ancêtres faisaient abondamment usage de périphrases, même de sobriquets pour distinguer des personnes de même nom.

Le nouvel ouvrage du Dr Dionne mérite d'être bien accueilli par tous ceux que l'histoire de notre pays intéresse. Une place de choix sur les rayons des bibliothèques devrait lui être accordée.

* * *

EN SASKATCHEWAN

(*Patriote de l'Ouest*)

Dans son assemblée du 11 courant le Comité Général de l'A. C. F. C., a fixé la date du prochain Congrès de l'Association à Prince-Albert, pour les 16, 17 et 18 juin de cette année.

Pour rehausser l'éclat des séances du congrès franco-canadien de la Saskatchewan qui suivra immédiatement celui de l'Alberta (8, 9, et 10 juin), nous comptons sur la présence du vénérable épiscopat de l'Ouest, notamment de Nos Seigneurs les archevêques de Saint-Boniface et d'Edmonton, S. G. Mgr Legal; de NN. SS. Pascal, Mathieu, Grouard, McNally, Béliveau et Charlebois, dont l'encouragement, le concours effectif et les fécondes bénédictions ont donné naissance aux organisaitons catholiques et nationales des trois provinces de l'Ouest et leur ont assuré cette prodigieuse vitalité qui permet les plus solides espérances pour la définitive cohesion des forces catholiques dans ce vaste pays où la race française a été la première à planter la croix.

A ce congrès aussi sera représentée l'œuvre si belle du Ralliement catholique et Français en Amérique dans la personne d'un membre du Comité Permanent de la Langue Française,—œuvre qui est la clef de voûte du monument impérissable érigé par le Congrès de 1912 sur le roc séculaire de Québec à l'effet d'unir dans une solidarité infrangible tous les groupes de race française que la Nouvelle France vit essaimer de tous côtés, et jusque dans la lointaine Louisiane, mais pour y conserver toujours, comme dans le Québec, parmi un monde enfiévré de matérialisme et de politique corruptrice, le pur idéal de la vieille France, fille aînée de l'Eglise et apôtre héroïque de l'univers.

* * *

LE CAREME

(*La Presse*)

La loi du carême, qui est imposée par la Religion, est aussi une loi de conservation physique. D'accord avec les prescriptions de l'Eglise, l'hygiène réclame l'abstinence. La science nous enseigne que le printemps est, pour la nature entière, surtout pour la nature organique, une période de réveil et de renaissance. Tandis qu'une exubérance de sève anime la plante, les animaux sentent un redoublement de vie travailler leurs organes. Le sang circule avec plus de force et de chaleur; la digestion s'opère d'une manière plus active et plus complète. Mais cette exubérance de vie devient un danger pour la santé, et l'équilibre, qui en est la condition essentielle, peut être dérangé. Or, le carême se trouvant placé, pour ainsi dire, au vestibule du printemps, de cette saison d'exubérance, on comprend sans difficulté que le système de privations qu'il impose doit naturellement, en ne satisfaisant pas à tous les appétits du corps, favoriser la santé d'une manière d'autant plus efficace qu'il agit comme préservatif, et non comme remède.

Comme une bonne mère, l'Eglise pourvoit aux besoins de tous ses enfants, et les heureux effets du jeûne et de l'abstinence sur le commun des hommes, ne l'empêchent pas d'apporter des adoucissements à ses lois, en faveur des faibles. Les rigueurs du climat, l'affaiblissemen des constitutions dans les temps modernes et diverses autres consirations graves ont provoqué de nombreux changements dans les premiers règlements religieux du carême, mais l'excellence du principe de l'abstinence et du jeûne n'en reste pas moins notoire, à tous les points de vue.

* * *

LA CRIMINALITE

(*Le Temps*)

Les statistiques démontrent que la criminalité augmente au Canada. L'augmentation dans les condamnations par provinces est comme suit: — Nouvelle-Ecosse, 90 pour 100; Alberta, 65 pour 100; Colombie-Anglaise, 43 pour 100; Saskatchewan, 27 pour 100; Manitoba, 24 pour 100; Québec 23 pour 100; Ontario, 9 pour 100.

Il y a eu 20,168 accusations et 15,567 condamnations l'année dernière, comparé à 16,625 accusations et 12,627 condamnations, l'année précédente, soit une augmentation de 3,543 accusations et 2,948 condamnations.

La proportion du crime suivant la population est plus grande dans Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie Anglaise et le Yukon, que dans les provinces de Québec, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick et les Territoires du Nord-Ouest. Sur 1,242 causes chez les jeunes gens, 944 étaient pour vol. L'augmentation du crime chez les femmes a été de 100 sur l'année précédente. Les accusations de meurtre donnent un total de 52, et les condamnations sont de 25. Les crimes contre la morale, accusent un total de 286; homicides 33, assauts à main armée 207, et assauts 1,220.

Nous citons les condamnations de meurtre: Québec 7, Ontario 3, Manitoba 2, Colombie-Anglaise 4, Alberta 4, Nouvele-Ecosse 2, Saskatchewan 2, Ile du Prince-Edouard 1. Il y eut 48 accusations et 31 condamnations pour tentatie de meurtre. Les vols et cambriolages ont augmenté de 251 sur un total de 1,195.

La criminalté au point de vue des religions se divise comme suit: —39 pour 100 Catholiques, 10 pour 100 Presbytériens, 10 pour 100 Méthodistes, 3 pour 100 Baptiste et 20 pour 100 Protestants et autres religions.

* * *

LA SOLUTION CATHOLIQUE

(*Action Sociale*)

Dans le *Figaro*, M. Alfred Capus, le nouvel Académicien met en évidence la nouvelle position morale du catholicisme en France depuis la loi de séparation:

"Jamais, écrit-il, l'influence du catholicisme ne s'est exercée plus directement sur les problèmes quotidiens de l'existence. A Paris et en province, dans tous les milieux, dans des familles où les hommes ne vont pas à l'église, où les femmes ne se confessent point, où des prêtres ne pénètrent qu'à de rares occasions, c'est presque toujours la solution catholique qui l'emporte. Les choses se passent à peu près comme si tous les membres de cette famille étaient des chrétiens excellents. Je parle des choses terrestres, cela va sans dire; car pour le salut éternel, évidemment, c'est une autre affaire où l'observateur n'a qu'à s'incliner. Il n'est pas dans son élément.

"Singulères conséquences d'une loi! C'est qu'elle était trop disproportionnée à son objet: elle n'était pas de taille à se mesurer avec la religion catholique. Au lieu de l'étourdir sous le choc, elle l'a réveillée. Ceux mêmes qui se méfiaient de son intolérance, qui ne l'associaient plus à leurs émotions s'approchèrent d'elle avec une sympathie d'esprit qui n'était pas la foi, mais qui n'était plus l'impiété agressive ni l'ironie. Et beaucoup des indifférents de jadis, bourgeois et gens du peuple, si l'Eglise n'a pas le droit de les tenir pour des fidèles, elle peut néanmoins les compter aujourd'hui parmi ses alliés."

De par le Monde

Au Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul de Montréal

La chapelle et une annéxe du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, à Montréal, ont été détruites par le feu jeudi dernier.

LE PRESIDENT WILSON

La presse de Londres fait de vives représentations au Président Wilson, des Etats-Unis et déclare qu'il y a une limite à la patience, même pour l'Angleterre. Les Etats-Unis mettent en danger la Doctrine Monroe, s'il ne veulent ni protéger les résidents étrangers au Mexique, ni permettre aux autres Puissances de s'y intéresser.

La Cie du Canadien-Nord.

On croit que la ligne transatlantique (Cie du Canadien-Nord) inaugurera, cette année, un service hebdomadaire entre Montréal et Bristol.

AUGMENTATION DE L'IMMIGRATION

Ottawa.—Le rapport annuel du ministère de l'Intérieur annonce qu'il y a eu 34 mille entrées de homesteads durant le dernier exercice fiscal, ce qui représente environ 80 mille personnes dans la nouvelle population de l'Ouest. Il y a eu une légère diminution dans le nombre de homesteads, qui est surtout attribuée au fait que plusieurs colons, surtout ceux des Etats-Unis, ont acheté des terres dans les environs des voies ferrées au lieu d'aller s'établir dans une région plus éloignée, sur des terres de la Couronne.

Le département annonce aussi que, depuis dix ans, l'immigraion des domestiques a augmenté de 3,500 à 29,900, et celui des agriculteurs de 30,278 à 70,000 par année. Pendant la même période le revenu du département a été porté de $6.714, à $9,533.945 par année. L'immigration totale, l'an dernier, a atteint 400 mille âmes, augmentation de 50 mille pour l'année.

LE BUFFALO DANS L'OUEST

Un bulletin de la Commission de Conservation, donne des chiffres intéressants au sujet de la conservation de certains animaux dans les parcs du Canada. Le parc Buffalo, du gouvernement, à Wainwright, Alberta, contient en ce moment, 1,447 buffalos, 45 rennes, 60 chevreuils et 4 antilopes. Pendant l'année 1913, il est né dans le parc 223 jeunes buffalos.

Dans les parc Rocky Mountain, à Banff, il y a 31 buffalos, 23 orignaux, 21 rennes, 16 chevreuils et 1 mouton de Perse.

Dans le parc Elk Island, Alberta, il y a 31 rennes, 80 buffalos, 20 orignaux et 52 chevreuils.

PAS DE CONFERENCE DE LA PAIX EN 1915

Cette nouvelle suscite de nombreux commentaires

Washington.—Le sous-secrétaire d'Etat Anglais, pour les Affaires Etrangères a annoncé que la troisième conférence internationale de la paix ne pourrait pas avoir lieu à La Haye en 1915, comme on l'avait projeté. Cette déclaration a fait le sujet de nombreux commentaires dans les cercles diplomatiques d'ici.

On croit que les Grandes Puissances, tout en admettant la possibilité d'une troisième conférence, veulent ne pas en compromettre le succès par une hâte excessive. On n'a cependant pas de bonnes raisons contre une conférence en 1916. Alors les deux années d'intervalle seront écoulées.

Un jeune Prince Artisan

Le prince Edik, de Danemark, neveu du roi Christian X, qui travaille depuis plusieurs mois comme simple journalier sur une ferme à Fairford, dans le comté de Gloucester, se rendra prochainement en Hollande et en Belgique pour y continuer son éducation pratique. On dit que ce séjour du prince en Angleterre est dû aux conseils du ministre de l'agriculture Pedersen, qui a envoyé sa fille prendre du service à Londres, pour y étudier la vie domestique anglaise.

On sait que le Danemark est à la tête des nations en tant que l'agriculture et, particulièrement le travail de laiterie est concerné, cependant, le ministre danois a trouvé que certaines parties de ces travaux étaient mieux comprises encore en Angleterre, et c'est pour cette raison qu'il avait conseillé d'envoyer le prince Erik étudier en personne ces conditions.

Le prince vit dans la famille du fermier anglais sur un pied de complète égalité avec ses membres. Il travaile fort, et ses journées sont longues. De temps à autre, il va faire visite à sa tante, la reine mère Alexandra à Sandrigham.

Monsieur R. Poincaré et le Clairon Rolland

Beau trait d'héroïsme

Paris.—M. Raymond Poincaré, le président de la république française, a présidé, hier soir, un banquet donné en l'honneur du clairon Rolland, le seul de ceux qui prirent part à la bataille de Sidi-Brahlm, en 1845, pendant la guerre de conquête d'Algérie. Rolland est âgé de quatre-ving-quinze ans, et il a été récemment décoré de la Légion d'honneur. Le clairon Rolland, blessé et prisonnier, avait reçu l'ordre du chef Arabe Abdel Kader, de sonner la retraite, afin de tromper les troupes françaises.

La bataille, alors, était dans sa phase critique. Sans hésitation Rolland prit son clairon et sonna "la charge." Les soldats français, stimulés, se lancèrent à l'atteque avec impétuosité et remportèrent la victoire. Le président Poincaré, qui était un officier de réserve dans le régiment de Rolland, a prononcé un discours à la fin duquel il a embrassé l'héroïque vétéran. Plusieurs généraux ont assisté au banquet.

LES EMIGRANTS AUTRICHIENS

Le Gouvernement Austro-Hongrois empêcherait l'Immigration des jeunes gens au Canada.

Londres.—Le correspondant à Berlin du *Daily Mail*, de Londres, écrit que Herr Eallin, le directeur-gérant de la ligne Hambourg-Amérika, et Herr Heinenken, de la North German Lloyd, sont attendus prochainement à Londres pour prendre part à la conférence internationale des compagnies de navigation afin de faire cesser la guerre de tarif qui existe actuellement sur le réseau de l'amérique-Nord, et de renouveler une entente générale pour cinq ans.

D'après le même correspondant, les compagnies seraient obligées par le gouvernement austro-hongrois de prendre l'engagement de ne pas transporter d'émigrants du sexe masculin venant de cet empire, âgés de dix-sept ans à vingt-cinq ans. Cette mesure a été imposée parce que selon l'expression d'un fonctionnaire autrichien, "on a volé à l'empire, dans ces dernières années des milliers de jeunes soldats pour les envoyer au Canada et aux États-Unis."

SUFFRAGETTES EN ALLEMAGNE

Berlin.—Les femmes d'Allemagne qui revendiquent le droit de suffrage auront, à l'avenir un journal dévoué exclusivement à leur cause. Le journal a nom "Le Capital Féminin" et a pour devise : "Une puissance qui approche." L'apparition du nouveau journal a été célébrée par un grand banquet.

A ce banquet, Mme Marie Raschko a tracé le programme qui sera suivi par l'organe des suffragettes, et elle a prédit que les hommes politiques et les économistes devront désormais compter avec la puissance toujours grandissante du suffragisme. La "Women's Bank", qui publie le nouveau journal fournira aux femmes l'argent nécessaire à toutes leurs organisations. Elle espère que les femmes des autres pays siuvront l'exemple des femmes d'Allemagne et que bientôt une union étroite permettra aux suffragettes d'obtenir ce qu'elles revendiquent.

L'HONNEUR IRAIT A L'ALLEMAGNE

On croit généralement à Berlin que l'Allemagne aura l'honneur d'être la première nation à faire passer ses navires de guerre dans le canal de Panama. Rien n'a encore été officiellement annoncé, mais on dit que l'empereur chargera le Prince Henri de Prusse de commander la flotte allemande à cette occasion. Dans ce cas, le Prince Henri, qui est le père de Guillaume, occupera comme amiral un rang supérieur à tous les autres commandants présents.

La procession à travers le Canal sera croit-on, organisée, d'après les règlements, et l'étiquette maritime, selon la séniorité des commandants, et alors le Prince occupera le premier rang. Le seul moyen qui s'offre aux Américains d'être parmi les premiers, sera de se classer comme escorte d'honneur du Prince Henri.

MESSAGERS DE LA PAIX

New-York.—"Les Messagers de la paix internationale," c'est là le nom que l'on donnera aux aviateurs quiprendront part à la course autour du monde, à San Francisco, lors de l'exposition Panama-Pacifique.

On a insisté auprès du président Wilson et du secrétaire Bryan pour obtenir leur coopération, afin que cette randonnée soit un grand mouvement pacifiste dont les aviateurs seront les apôtres.

Cité de St. Boniface

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés comme améliorations locales payables par taxes spéciales (à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif, par une pétition telle que ci-après metnionnée.)

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront exécutées, la Cité émettra des débentures spéciales pour un montant égalant le cout de l'ouvrage, et cotisera et prélevera annuellement une taxe de frontage (sur les propriétés faisant front sur le côté de la rue ou partie de rue où l'ouvrage sera fait, suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans al liste ci-dessous, l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent par an, et à un pour cent par an de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent.

Dans le cas d'égout il sera chargé aux propriétaires faisant front sur chaque côté de la rue où les travaux seront faits, une somme de deux dollars et cinquante centins par pied de frontage pour le cout de la construction de l'égout principal dans la rue.

Dans le cas de trottoirs construits seulement sur un côté de la rue, la cotisation sera prélevée seulement sur les propriétés faisant front sur ce côté-là de la rue.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le cout, la Cité de Saint-Boniface pourra, sans autre avis, procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition, telle que ci-dessus mentionnée n'aura été présentée, et à prélever les taxes spéciales de frontage tel que mentionné ci-haut.

Les travaux projetés et les rues ou parties de rues sur lesquelles les dits travaux seront faits, et la période d'années durant laquelle la cotisation sera prélevée, et à l'expiration de laquelle les débentures émises pour en payer le cout seront payables, sont, respectivement comme suit :

PERIODE DE SEPT ANS

Un trottoir en madriers de 5 pieds et 4 pouces sur le côté nord de la rue Eugénie, de la rue St. Johns à l'Avenue Oak.—Cout approximatif $308.00.

PERIODE DE TRENTE ANS

CANAUX D'EGOUTS SOUTERRAINS

Sur la rue Ritchot, de la rue Hamel à la rue Victoria.—Cout aprroximatif, $2,231.40.

Sur la rue Aulneau, de la rue Despins à la rue Vivtoria.—Cout approximatif, $8,464.06.

Sur la rue Victoria, de la rue Aulneau à la rue St. Jean-Baptiste.—Cout approximatif, $9,940.00.

Sur la rue St. Jean-Baptiste, de la rue Victoria à la rue Bertrand.—Cout approximatif, $3,450.00.

Sur la rue Bertrand, de la rue St. Jean-Baptiste à la rue DesMeurons.—Cout approximatif, $6,900.00.

Par ordre,
J. B. COTE, Greffier.
St. Boniface, Man., le 4 mars 1914.

Cite de St. Boniface

AVIS est par les présentes donné que le Règlement No. 1056, de la Cité de Saint-Boniface, a été soumis au, et lu une première et seconde fois, par le Conseil de la dite Cité, et sera soumis au vote des électeurs dûment qualifiés de la dite Cité pour voter sur ce règlement conformément à la Section 493 de la Charte de Saint-Boniface, aux temps et lieux ci-après indiqués.

Le but du dit règlement est de contracter et créer une dette approximative de Vingt-Cinq Mille Dollars ($25,000.00) par l'émission et la vente de débentures, afin de payer le déficit entre le coût actuel de la construction projetée d'égouts souterrains sur les rues suivantes :

Sur la rue Aulneau, à partir de la rue Hamel, à la rue Victoria.

Sur la rue Victoria, à partir de larue Aulneau à la rue St. Jean-Baptiste.

Sur la rue St. Jean-Baptiste, à partir de la rue Victoria à la rue Bertrand.

Sur la rue Bertrand, à partir de la rue St. Jean-Baptiste à la rue Des-Meurons, et le montant imposable sur les propriétés bénéficiant directement des dits égouts, de $2.50 du pied de frontage, tel qu'autorisé par la Charte de la Ville.

Le temps arrêté pour enregistrer le vote des électeurs, pour ou contre le dit règlement, est le premier jour d'avril, A.D., 1914, à partir de nuef (9) heures du matin, jusqu'à (8) heures du soir, et les bureaux de votation pour les quartiers respectifs de la Cité de Saint-Boniface, seront tenus aux endroits suivants :

QUARTIER No. 1

Bureau de Votation No. 1, au ou près du coin de l'Avenue Provencher et la rue Laflèche.

QUARTIER No. 2

Bureau de votation No. 2, au ou près du coin de l'Avenue Taché et la rue Notre-Dame.

QUARTIER No. 3

Bureau de votation No. 3, au ou près de l'Hôtel-de-Ville.

QUARTIER No. 4

Bureau de votation No. 4, au ou près du coin des rues Marion et desMeurons

QUARTIER No. 5

Bureau de votation No. 5, au ou près du coin de la rue Marion et l'Avenue Taché.

Le trente-et-unième jour de mars, A.D., 1914, à quatre (4) heures de l'après-midi, au bureau du Maire, à l'Hôtel-de-Ville, de la dite Cité de Saint-Boniface, sont le temps et endroits arrêtés, pour la nomination de personnes en faveur de ceux qui sont intéressés et désireux de promouvoir le passage du dit règlement, et aussi pour la nomination de représentants de ceux qui sont intéressés et désireux de s'y opposer, pour assister aux différents bureaux de votation et aussi pour la nomination de personnes qui devront être présentes au compte final des bulletins par le Greffier de la Cité de Saint-Boniface, qui aura lieu le troisième jour d'avril, A.D., 1914, à midi, dans le bureau du Greffier de la Cité de Saint-Boniface, Province de Manitoba.

Cet avis est donné au nom du, et par le Conseil de la Cité de Saint-Boniface.

Daté à Saint-Boniface, ce quatrième jour de mars, A.D., 1914.

J. B. COTE,
Greffiier.
St. Boniface, Man., le 4 mars 1914.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 22

(*Suite*)

Madame Regnaud courut ouvrir elle-même la porte à Pierre de St. Luc, qui descendait de voiture soutenu par son fidèle esclave. L'air pur d'une belle matinée de Novembre avait ramené un peu les forces du capitaine, et les couleurs de ses joues, un peu excitées par le trajet, ne lui donnaient pas tout à fait la physionomie d'un revenant, auquel s'attendait la bonne madame Regnaud.

—Et d'où viens-tu donc, mon cher Pierre? lui dit-elle en le tutoyant.

—Vous n'y pas parlé à li, à c't'heure, di tout; li l'a son la tête malade; disé rien di tout! moué va couri cherché médecin; dit Trim tout bas à l'oreille de madame Regnaud, en tirant la manche de sa robe.

—Tu as raison, lui répondit-elle, en lui faisant un signe; puis, se retournant vers le capitaine qui s'était assis sur un petit canapé :

—Repose-toi là un instant, en attendant que Mathilde ait préparé ta chambre. Nous allons envoyer chercher le docteur; quel docteur veutx-tu avoir ?

Mathilde entrait en ce moment dans l'appartement. C'était une belle jeune fille de dix-sept ans, nouvellement sortie du pensionnat de madame Langlade. Son maintien modeste et ses cheveux noirs, lissés en bandeaux plats sur ses tempes, lui donnaient une expression de gracieuse timidité qui contrastait avec ses grands yeux créoles noirs, vifs et brillants, qu'ombrageaient de longs cils soyeux. Elle relevait d'une maladie nerveuse, contractée au pensionnat. Sa figure était pâle, et quelque chose annonçait chez elle une scouffrance de l'âme qui avait survécu aux souffrances du corps.

En apercevant le capitaine, elle fit une respectueuse révérence.

—Eh bien, Mathilde, lui dit avec bonté madame Regnaud, ne reconnais-tu pas M. de St. Luc que tu avais coutume d'appeler, quand tu étais petite, ton cousin Pierre ? Viens donner la main et embrasser ton cousin.

C'est une grande fille maintenant, et je suis bien sûr que tu ne l'aurais pas reconnue, n'est-ce pas Pierre!

—Oh ! non, certainement que je n'aurais pas reconnu mon espiègle de petite Mathilde dans cette belle et gentille demoiselle.

Mathilde baissa la vue; et ses joues et son front se couvrirent des plus vives carnations.

—Avance donc, Mathilde, et viens embrasser ton cousin; je suis bien certaine qu'il n'a pas oublié, lui, le temps où il te faisait sauter sur ses genoux et qu'il t'appelait sa petite grichou. Allons, viens donc, Mathilde, faut-il que j'aille te prendre par la main ?

Pierre, qui s'ajerçut de l'extrême confusion de la jeune fille qu'il voyait pour la première fois depuis quatre ans, se retourna vers madame Regnaud, et lui dit d'une voix qu'elle cherchait à rendre calme, mais dans laquelle se trahissait malgré lui une certaine émotion :

—Oh ! ne pressez pas mademoiselle Mathilde, nous sommes presqu'étrangers maintenant; bientôt j'espère que nous renouvellerons notre connaissance et qu'elle n'aura plus peur de celui qu'elle appelait son cousin Pierre !

—Non, non, reprit madame Regnaud, je n'aime pas les cérémonies. Allons, Mathilde, Pierre ne vient pas ici pour te faire la cour; il vient chez moi comme chez sa maman, pour se rétablir durant sa convalescence, je veux que vous soyez comme frère et sœur; ainsi, mes enfants, embrassez-vous.

—Eh bien, oui, reprit le capitaine, soyons frère et sœur, viens m'embrasser, Mathilde, viens comme autrefois.

La jeune fille s'approcha toute confuse et se pencha vers Pierre, celui-ci déposa sur son front un baiser de respectueuse bienveillance pour la fille de la respectable madame Regnaud.

—Je suis un peu faible, continua le capitaine, si vous me le permettez, je me coucherai un instant.

—La chambre de Pierre est-elle prête, Mathilde ?

—Oui, maman.

—C'est bien, nous allons lui donner le bras pour l'y conduire, pendant que Trim courra chercher le docteur. Et quel docteur veux-tu qu'on envoie chercher, Pierre ?

—N'importe lequel, je ne crois pas qu'il y ait rien de sérieux; envoyez chercher le médecin de la maison.

—Nous n'en avons pas.

—Eh bien ! envoyez chercher le docteur Rivard.

En attendant prononcer le nom du docteur Rivard, Mathilde tressaillit et sa figure exprima une telle sensation de frayeur que le capitaine en fut frappé, quoiqu'il fit semblant de ne pas s'en être aperçu.

—Pas celui-là, Pierre, répondit madame Regnaud d'une voix brève; j'ai des raisons pour que le docteur Rivard ne mette jamais les pieds dans ma maison.

L'agitation de madame Regnaud n'échappa pas à l'œil du capitaine, non plus qu'à Trim, qui avait aussi remarqué le mouvement et la terreur de Mathilde. Le capitaine réfléchit quelques minutes, puis il dit à Trim d'un air indifférent, d'aller chercher le premier médecin venu.

Pendant que Trim était allé chercher le médecin, madame Regnaud aida au capitaine à se transporter dans la chambre que lui avait préparé Mathilde. Celle-ci était sortie de l''appartement pour cacher sa confusion et la vive agitation que le nom du Dr Rivard lui avait fait éprouver. La chambre dans laquelle Pierre fut conduit avait été préparée avec une véritable coquetterie. C'était une chambre assez spacieuse, dont les fenêtres donnaient sur un jardin de fleurs; un tapis de Bruxelles recouvrait le plancher; sur une couchette de bois d'acajou surmontée d'une moustiquaire de mouseline blanche, placée dans une alcôve, un lit de duvet recouvert de draps blancs de fine toile, attendait le capitaine. Sur un petit guéridon, placé au milieu de la chambre, il y avait un superbe bouquet de fleurs, dans un vase de cristal, dont les odorantes émanations embaumaient l'appartement. Un large fauteuil à bras était auprès du lit. Un miroir, sur une petite table à toilette, reflétait toutes les parties de la chambre.

—Pierre, tu te trouveras bien dans cette chambre, j'espère, c'est celle de Mathilde; la meilleure et la mieux aérée de toute la maison.

—Pourquoi la priver de sa chambre, la pauvre enfant ?

—Ça ne la prive pas du tout, au contraire c'est elle-même qui l'a offerte, quand Trim nous a annoncé que tu étais en voiture à la porte.

—Elle est toujours bonne, j'allais dire ma petite Mathilde, mais c'est une grande et belle demoiselle maintenant !

—Elle n'est pas mal, n'est-ce pas ?

—Bien, thès-bien !

—C'est bon, j'aime que tu la trouves de ton goût. Pauvre enfant, si jeune, sans père, sans protecteur que moi sur cette terre, où il y a tant de méchantes personnes !....

Un gros soupir vint interrompre madame Regnaud. dans l'œil de laquelle le capitaine vit rouler une grosse larme.

—Ne vous affligez pas, ma bonne dame Regnaud, je lui servirai de protecteur quand je serai à la Nouvelle-Orléans, et quand je n'y serai pas, je suis bien sûr que vous n'aurez qu'à vous adresser à monsieur Meunier....

—M. Meunier ! s'écria madame Regnaud; puis regardant Pierre, avec des yeux étonnés, elle se rappela ce que lui avait dit Trim, et s'apercevant que la conversation fatiguait le capitaine, elle lui dit affectueusement :

—Couche-toi, Pierre; je vais t'envoyer Toinon pour te déshabiller; un peu de sommeil te fera du bien.

—Pas besoin, je crois que je puis me déshabiller tout seul.

A peine le capitaine eut-il le temps de se mettre au lit que Trim arriva avec le docteur Fortin. Le docteur, après avoir examiné le capitaine, déclara qu'il n'y avait rien d'alarmant, un peu de fièvre mais bien légère et beaucoup de faiblesse. Il recommanda un peu de bouillon et du repos, surtout d'éviter tout ce qui pourrait l'exciter ; après quoi il partit en promettant de revenir dans l'après-midi.

Après avoir pris un bon bouillon de volaille que Mathilde lui prépara de ses mains, le capitaine s'endormit d'un profond sommeil. Madame Regnaud et Mathilde s'assirent auprès de son lit, et Trim courut à bord du *Zéphyr* donner à M. Léonard des nouvelles de son maitre. Trim fit un paquet dans lequel il mit des hardes et du linge blanc pour le capitaine, et après l'avoir porté chez madame Regnaud, il retourna auprès de M. Léonard qui avait fait choix de cinq hommes bien armés et auxquels il donna des provisions pour deux jours. Trim conduisit ces cinq hommes à l'habitation des champs où il devaient rester en compagnie de Tom, avec ordre d'arêter toute personne qui s'y présenterait.

En revenant de l'habitation des champs, Trim entendit les cloches qui sonnaient le glas de son maitre et il se hâta de se rendre à l'église, où nous l'avons vu assister à l'enterrement.

Vers les quatre heures de l'après-midi, le docteur Fortin alla voir le capitaine qui dormait d'un profond sommeil, ne s'étant pas réveillé depuis le matin.

—Comment le trouvez-vous, M. le docteur? demanda madame Regnaud à voix basse, tandis que Mathilde cherchait à lire sur sa figure ce qu'il en pensait.

—Je le trouve assez bien. Il ne faut pas le réveiller; laisez-le dormir tranquillement; ça ne sera rien, je pense. Quand il se réveillera, laissez-le prendre du bouillon et manger un peu de volaille. Voici une petite fiole dont ous lui ferez prendre la moitié ce soir, s'il a la fièvre. Je reviendrai demain matin, et je verrai ce qu'il y aura à faire.

—Et que pensez-vous de sa plaie au front ?

—Ça ne sera rien; elle commence à se cicatriser; il serait bon de lui tenir un linge mouillé sur le front pour diminuer l'inflammation. Demain, je pense qu'il pourra se lever sans danger et manger comme d'habitude.

Le capitaine dormit encore plus d'une heure après le départ du docteur Fortin. En se réveillant, il aperçut Mathilde au pied du lit, la tête appuyée dans une de ses mains et pleurant; sa couture était tombée sur le tapis. Sa mère l'avait laissée seule pour aller surveiller les préparatifs du souper, lui ordonnant de venir l'avertir aussitôt que le malade se réveillerait. Le capitaine, par délicatesse et pour ne pas causer de confusion à cette jeune fille en la surprenant au milieu des pleurs, fit semblant de continuer à dormir et se retourna dans son lit. Mathilde tressaillit, ramassa sa couture et s'essuya les yeux; un profond soupir s'échappa de sa poitrine, et alla réveiller jusqu'au fond de son cœur la sympathie de Pierre. "Pauvre enfant, pensa-t-il, il y a quelqu'amour désappointé ou quelque grande douleur dans son cœur si candide ! hélas, si jeune ! "

Quand il crut que la jeune fille avait eu le temps de sécher ses pleurs, il fit un mouvement et se frotta les yeux. Mathilde courut aussitôt appeler sa mère, qui apporta un bouillon. Le capitaine se sentait considérablement rafraîchi par son paisible sommeil.

—Il me semble que j'ai dormi bien longtemps, dit-il quel heure est-il ?

—Six heures vont sonner.

—Six heures ! Ah! mon Dieu! pourquoi ne m'avez-vous pas réveillé ? J'aurais voulu aller à bord du *Zéphyr*.

—Allons, Pierre, sois raisonnable, tu ne peux pas sortir aujourd'hui, le docteur a défendu de te laisser sortir et de trop parler. C'est après demain dimanche, tu te reposeras encore toute la journée, et lundi tu pourras sortir, lui dit affectueusement madame Regnaud.

—Où est Trim ?

—Dans la cuisine.

—Faites-le venir ici, s'il vous plaît.

—Tu vas aller chercher M. Léonard, lui dit-il, quand Trim fut arrivé; tu lui diras de venir ici.

Le capitaine se sentit assez de force pour se lever et prendre le souper de famille qu emadame Reganud fit servir dans sa chambre. Il mangea avec appétit et fit la conversation pendant près d'une heure. avec madame Regnaud et Mathilde, qui évitèrent avec soin tout ce qui aurait pu l'impressionner.

Quand Trim revint accompagné de M. Léonard, le capitaine était couché et reposait profondément. Afin de ne pas interrompre lesommeil du capitaine, dont il avait un si grand besoin, M. Léonard s'en retourna à bord promettant de revenir le lendemain matin. A neuf heures Trim recommanda au nègre Toinon d'aller veiller au pied du lit de son maître, tandis qu'il alla attendre le docteur Rivard à sa sortie de chez M. le Juge de la Cour des Preuves, où il savait qu'il devait passer la soirée.

Trim n'avait que des soupçons contre le docteur, et il espérait, en l'épiant, découvrir quelque chose qui pût lui servir de preuves. La rue était parfaitement déserte quand il arriva près de la demeure du Juge. Les lampes jetaient par intervalles une sombre clarté. Le temps s'était refroidi; Trim boutonna sa blouse de gros drap de pilote, et attendit, marchant de long en large pour se réchauffer. Bientôt il vit arriver un homme qui passait; il ne remarqua point qu'il s'arrêtait à quelque distance et se cachait dans l'ombre d'une porte de cour. Un instant après il en vit arriver un autre, qui se baissa pour regarder dans l'obscurité, et se cacha derrière une pile de briques à quelques pas au-delà de la maison. Quelques minutes après il vit venir un petit homme couvert d'une redingote et tenant une canne à la main. Le petit homme chantait ; il passa près de Trim, qui fit semblant de chercher quelque chose, et retourna sur ses pas en continuant à chanter :

"Montre-moi ton petit poisson."

CHAPITRE XX

DIX HEURES DU SOIR

Au moment où le docteur Rivard sortait de chez le Juge de la Cour des Preuves, la pendule sonnait dix heures. Il se dirigea du côté de la pile de briques, qui se trouvait dans la direction opposée à celle où était Trim, qui s'était effacé le long du mur, en entendant ouvrir la porte lorsque le docteur sortit. Deux petits coups distincts frappés discrètement sur le rebord de la banquette, servirent de signal aux différentes personnes qui s'étaient placées en embuscade. Trim entendit parfaitement résonner les coups sur le pavé, mais il était si loin de s'imaginer qu'ils fussent à son adresse, qu'il n'y fit pas la moindre attention, croyant que c'était la ronde de quelques gens du guet du bout de la rue; Trim laissa le docteur prendre de l'avance et se mit à le suivre de loin, sans bruit et les yeux fixés sur lui, ce qui l'empêcha de remarquer une ombre qui se projetait sur le mur au moment où il arrivait à la pile de briques; en même temps une brique lancée avec force vint le frapper à la poitrine, et deux hommes s'élancèrent sur lui, armés de bâtons. L'attaque fut si vive et si imprévue que Trim en fut d'abord tout étourdi; il glissa sur le pavé et tomba.

Avant qu'il eut le temps de se relever, il fut saisi et ses deux mains furent fortement attachées derrière le dos avec un mouchoir.

Le docteur, voyant Trim au pouvoir de Pluchon et de ses gens, sentit monter à ses lèvres un sourire diabolique.

—Ah ! ah ! murmura-t-il, tu ne m'échapperas plus !

—Vite, vite, une voiture! pour le porter à l'habitation des champs, s'écria Pluchon.

Une des personnes se détacha pour aller chercher une voiture et revint bientôt avec une espèce de barouche de louage. Trim fut jeté dans la voiture, dans laquelle entrèrent aussi deux hommes pour veiller le nègre. Pluchon s'assit à côté du cocher, qui partit dans la direction de l'habitation des champs.

Quand il entendit Pluchon donner l'ordre de le conduire à l'habitation des champs, il se sentit soulagé d'une grande inquiétude, et il se réjouit à l'idée que ses assassins alaient être pris à leur propre piège.

Les chevaux, lancés au grand trot, ne tardèrent pas à arriver en vue de l'habitation des champs. L'étage inférieur était enveloppé dans la plus profonde obscurité; une lumière faible jetait sa pâle lueur sur les murs gris de la chambre supérieure où la mère Coco-Letard recélait ses marchandises.

En arrivant, Pluchon fit entendre le signal accoutumé; personne ne répondit. Il répéta le signal, et cette fois une figure se montra à la fenêtre et regarda avec précaution. Personne ne bougea dans la voiture. Pluchon répéta pour une troisième fois le signal, en l'accompagnant d'un énergique juron. Enfin la fenêtre s'ouvrit et une voix demanda :

—Qui va là ?

—Parbleu! des amis, répondit Pluchon d'un ton vexé, venez nous ouvrir.

—Vous pouvez entrer, la porte est ouverte. A propos, que voulez-vous ?

—Nous sommes trois, et nous vous amenons un nègre marron, qui ne marronnera plus après ce qu'il s'est attiré.

Trim, en attendant la voix de Léon Letard, car c'était bien lui qui avait parlé du haut de la fenêtre, sentit un frisson lui courir par les membres; et la réaction que lui causa ce désappointement était d'autant plus grande qu'il avait eu plus de confiance dans sa libération et plus d'espoir de se saisir de ses agresseurs, et de parvenir par là à la découverte des auteurs de l'attentat commis sur son maître.

—Eh bien ! entrez, continua Léon; je suis seul ici, maman Coco et François sont à la ville, et moi je souffre d'une foulure au pied.

—Entrons, dit Pluchon, en sautant à terre; puis courant à la portière: allons, vous autres, sortez-moi cette paillasse de laine noire, et faisons vite.

Trim était parvenu, durant le trajet, à élargir assez le nœud du mouchoir pour pouvoir en sortir ses mains, et il se tenait prêt à toute éventualité.

Pluchon ouvrit la porte; la salle d'entrée était dans la plus profonde obscurité. Trim crut remarquer trois à quatre personnes droites, immobiles et adossées au mur.

—Holà! là, une lumière, monsieur Léon.

Et, tout en disant cela,, ils poussèrent Trim dans la maison et refermèrent la porte. Trim, tout doucement, dégagea ses mains de ses liens. A peine furent-ils entrés que Pluchon et ses compagnons furent saisis, chacun aux deux bras par des mains de fer.

—Trahison ! cria Pluchon.

—Silence ! ou vous êtes mort, répondit une voix sombre d'un accent si péremptoire, que Pluchon et ses deux acolytes sentirent que de la menace à son exécution la transition serait brusque, s'ils n'obéissaient pas; ils se turent.

—Est-ce toi, Trim ?

(*A suivre*)

RAPPORT ANNUEL

DE LA

Winnipeg Electric Railway Co.

Pour l'Annee Fiscale se Terminant le 31 Decembre 1913

Soumis à la 21ème Assemblée tenue le 11ème Jour de Février 1914

Directeurs :

Sir Wm. Mackenzie - - - - **Président**
Sir Wm. Whyte - - - - **Vice-Président**
F. Morton Morse - - - - **Secrétaire-Trésorier**
Sir W. C. Van Horne
Sir D. D. Mann **D. B. Hanna** **A. M. Nanton**
Hugh Sutherland **R. J. Mackenzie**

Gérant :
Wilford Phillips

WINNIPEG ELECTRIC RAILWAY COMPANY

RAPPORT DU PRESIDENT ET DES DIRECTEURS
Pour l'année se terminant le 31 Décembre 1913

Aux Actionnaires :—

Vos directeurs ont l'honneur de vous soumettre un état de compte des affaires de l'année dernière accusant un bénéfice net de $4,078,694.75 contre $3,765,384.06 l'année dernière.

Après aovir prévu au pourcentage de bénéfices revenant à la Cité, et aux intérêts des obligations, vos directeurs ont accusés quatre dividendes trimestriels se montant à $1,070,043.18, laissant un surplus de $185,461.62 qui ont été transférés au crédit du compte Profits et Pertes, formant au 31 Décembre 1913 un actif de $2,276,697.99 pour le crédit de ce compte.

De ce montant la somme de $1,000,000 a été portée au crédit du compte réserve et une somme de $375,000 au crédit des comptes en suspens, laissant une balance de $901,697.99 reporté au compte Profits et Pertes de l'année prochaine.

Tous les biens de la Compagnie ont été entretenus efficacement.

En concordance avec le plan d'extension adopté à la dernière assemblée annuelle, les améliorations et les augmentations de l'équipment et de l'agencement de la Compagnie et dont les détails siuvent ont été faites dans les différents services.

CHAUSSEES ET VOIES FERREES

18,147 milles de voies ferrées ont été construites comme suit : 8.06 milles avec des rails de 80 livres, sur fondations en béton et pavement asphalté ; 9.341 milles de surface avec ballast en gravois, comprenant une ligne nouvelle aboutissant au Collège d'Agriculture du Gouvernement du Manitoba à St-Vital.

MATERIEL ROULANT

40 vastes chars à double traction, 45 pieds de longs avec larges couloirs munis de freins à air comprimé et de toutes les autres améliorations capables d'assurer le confort et la sécurité des voyageurs et des employés ont été construits dans les ateliers de la Compagnie à Winnipeg, et mis en circulation.

ECLAIRAGE ET POUVOIR ELECTRIQUE

En surplus du service habituel de la lumière, et du pouvoir, 2,123 nouveaux mats furent érigés et 395,070 livres de fil furent posés et la Compagnie à fait construire en surplus 386,312 pieds de conduits souterrains dans lesquels on a installé 114,440 pieds de câble, allant de la sous-station d'énergie électrique de la Compagnie, rue Mill, le long de l'Avenue du Portage, partie centrale de la Cité en remplacement d'une énorme quantité de fils en plein air qui ont été supprimés.

SERVICE DE DISTRIBUTION DU GAZ

Pendant l'année 1913 la Compagnie a placé en terre 85,780 pieds de tuyaux principaux à gaz dans les rues de Winnipeg, en plus de son service habituel de distribution et a fait 1,263 installations nouvelles dans les maisons privées et autres bâtises, se servant pour cela de 70,292 pieds de tuyautage à gaz et installant un surplus de 3,239 compteurs àgaz.

CONSTRUCTIONS

Une sous-station en briques et béton renforcé et fondations en béton, à Transcona, bâtisse à deux étages, toiture en béton avec salle de générateurs et appareils de chauffage. Dans ce bâtiment se trouvent des transformeurs de 6000 k.w. et des commutateurs. Une place au rez-de-chaussée a été réservée pour l'installations de deux moteurs générateurs d'énergie.

Une addition à la sous-station de la rue Mill de 40 pieds par 60, en briques et béton renforcé avec fondations et toitures en béton où sont installés 6000 k.w. de transformeurs et interrupteurs.

Une bâtisse de quatre étages en béton renforcé à l'épreuve du feu située Avenue Assiniboine servant à remiser les poêles et les appareils à gaz, et atelier de réparations des compteurs électriques et à gaz, et des mises à l'épreuve. Un espace est libre à l'usage du Gouvernement pour ses épreuves de compteurs. Le rez-de-chaussée sert de garage aux camions, aux chariots aux wagons et à la tour au service de la Compagnie. Un chargeur y a été installé pour charger d'électricité les automobiles électriques du public.

Attenant à la sous-station de la Compagnie, rue Mill, on a construit un immeuble en briques dans lequel on a installé un accumulateur de 6000 ampères pour tenir en réserve le courant électrique lorsque la demande est minime et afin de pouvoir s'en servir quand la demande est plus forte. Ce qui sera aussi une protection au cas ou les génératrices de la ligne de transmission viendraient à faire défaut et permettrait d'assurer le service des tramways de la partie centrale de la ville pendant un temps considérable sans avoir recours aux moteurs générateurs.

Une sous-station en béton à la Canada Cement Works au sud de Winnipeg avec installation de transformeurs et commutateurs de 4200 k.w., a étéconstruite.

Une ligne de transmisison de 22000 volts construite de la Canada Cement Co., jusqu'au nouveau Collège d'Agriculture dans la Municipalité de Fort Garry, une distance de 6.1 milles des Cement Works, et des transformeurs de 1500 k.w. installés au nouveau Collège.

BATISSE DES OFFICES A WINNIPEG

La nouvelle construction de dix étages entièrement à l'épreuve du feu et qui fut commencée en juin 1912 est maintenant entièrement terminée et occupée. Elle est la construction à l'usage de bureaux la pluse moderne et la mieux installée du Canada. Le rez-de-chaussée et les deux premiers étages sont occupés par la Compagnie. Le reste est loué comme bureaux à des particuliers.

Parmi les gros contrats accordés à la Compagnie pendant l'année 1913 figurent les suivants :

Le Gouvernement Manitobain, éclairage et pouvoir électrique au Collège d'Agriculture, ferme, collège et bâtisse.

Canada Cement Co., pouvoir électrique pour leur manufacture à l'Ouest de Winnipeg, qui a une capacité de 4000 barils de ciment par jour.

Canadian Pacific Railway Co., éclairage et pouvoir électriques dans leurs nouveaux ateliers et dépôt de machines à Transcona-nord.

Pendant l'année 1913, les Directeurs ont obtenu des franchises et ont entrepris des contrats pour de nouvelles voies ferrées pour tramways, dans les Municipalités de St-Vital et Fort Garry, attenant à Winnipeg et pour privilèges pour lumières et pouvoirs dans la Municipalité de St-Vital. De plus ils ont reçu et exécuté des contrats pour l'éclairage des rues dans les Municipalités d'Assiniboine et de St-Vital.

WM. MACKENZIE,
Président.

RAPPORT DES AUDITEURS

Au Président et aux Actionnaires de la Winnipeg Electric Railway Company, Winnipeg.

Messieurs :

Nous nous permettons de vous aviser que nous avons vérifié les livres et les comptes de votre Compagnie et de ses subsidiaires: Winnipeg, Selkirk, et la Lake Winnipeg Railway Company, de même que ceux de la Suburban Rapid Transit Company, pour l'année prenant fin le 31 Décembre 1913.

Tous les reçus ont été pointés, toutes les dépenses ont été examinées et tout ce que l'on était en droit d'attendre de nous a été fidèlement exécuté.

Nous avons vérifié tous les éatts tels que :

Feuille de Balance
Comptes de Revenus et de Dépenses
Compte, Profits et Pertes
Compte Capital de la Winnipeg Electric Railway Company, et
Feuille de Balance
Les comptes Débit et Crédit, et
Profits et Pertes

de la Suburban Rapid Transit Company, et de la Winnipeg Selkirk and Lake Winnipeg Railway Co., et d'après nous vous trouverez ci-dessous un exposé correct et véritable des affaires des compagnies en concordance avec nos recherches et suivant les données trouvées dans les livres de ces compagnies.

W. A. HENDERSON & CO.,
Comptables attitrés.

Winnipeg, 9 février 1914.

WINNIPEG ELECTRIC RAILWAY COMPANY

STATISTIQUE
Années 1909—1913

	1913	1912	1911	1910	1909
Recettes Brutes	4,078,694.75	$3,765,384.06	$3,829,749.67	$3,284,341.83	$2,623,731.41
Surplus 1913 sur 1912—8.32 p.c.	313,310.69				
Dépenses d'Exportations	2,252,606.77	2,004,147.92	1,900,967.67	1,654,833.60	1,320,665.09
Surplus 1913 sur 1912—12.40 p.c.	248,458.85				
Dépenses d'exploitation pour cent des bénéfices	55.23	52.23	49.64	50.39	50.34
Benefices nets	1,826,087.98	1,761,236.14	1,928,782.00	1,629,508.23	1,303,066.32
Surplus 1913 sur 1912—3.68 p.c.	64,851.84				
Augmentation net en p.c. du capital	14.27	16.75	18.51	14.20	13.14
1913—8,795,907 environ					
1912—7,131,047 environ					
1911—6,000,000					
1910—6,000,000					
1909—6,000,000					
Nombre de passagers transportés	59,563,757	51,106,017	40,281,245	31,369,421	26,328,773
Augmentation 1913 sur 1912	8,457,740				
Transfer	15,039,016	11,858,213	10,012,084	8,003,038	8,925,849
P.c. des bénéfices proportionnelle au capital	14.64	13.58	10.46	10.02	10.03

(Correct) F. MORTON MORSE, Secrétaire-Trésorier.

WINNIPEG ELECTRIC RAILWAY COMPANY

ETAT DES FINANCES POUR L'ANNEE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 1913

ACTIF

Bâtisse et matériel de la Street Railway	
Services et matériel de léclairage électrique	
Pouvoir électrique, service et équipement	
Gaz, bâtisses, services et équipement	$20,271,495.33
Magasins	313,999.78
Sommes à recouvrer	333,650.04
Argent en caisse	16,149.54
Fonds de reéserve pour paiement de retraites aux conducteurs	12,392.85
Compagnies subsidiaires	832,018.92
	$21,779,706.46

PASSIF

Capital actions		$ 9,000,000.00
Obligations 5 p.c. payable 1er Janvier 1927	$1,000,000.00	
Obligations 5 p.c. payable 1er Janvier 1935	4,000,000.00	
Capital obligations 4½ p.c. perpétuel	£700,000.00	3,404,602.63
Compte à payer	473,903.66	
Dividende payé le 2 janvier 1914	270,000.00	
Salaires pour décembre	55,849.45	799,753.11
Intérêts accumulés sur le capital obligations		34,146.98
Licence des Chars due 1er Fév. 1914	6,060.00	
Pourcentage dû à la Cité 1er Février 1914	119,228.96	125,288.96
Banque de Montréal		1,106,159,92
Billets non rachetés		8,540.44
		$19,478,492.03
Comptes en suspents		399,516.44
Réserve		1,000,000.00
		$20,787,008.47
Surplus suivant compte Profits et Pertes		901,697.99
		$21,779,706.46

PASSIF CONTINGENT

Obligations de la "Suburban Rapid Transit Co.	$500,000.00
Obligations de la "Winnipeg Selkirk & Lake Winnipeg Railway Co."	400,000.00
	$900,000.00

INTERETS ET CAPITAL GARANTIS

WINNIPEG ELECTRIC RAILWAY COMPANY

REVENUS ET DEPENSES

Bénéfices bruts pour l'année	$4,078,694.75	
Dépenses brutes pour l'année	2,252,606.77	
Bénéfices nets de l'année		$1,826,087.98
Frais établis	570,583.18	
Dividendes	1,070,043.18	
		81,640,626.36
		$ 185,461.62

COMPTE PROFITS ET PERTES

Balance au crédit 31 décmbre 1912		$2,091,236.37
Surplus suivant le compte revenu		185,461.62
		$2,276,697.99
Moins transférés au compte réserve	$1,000,000.00	
Moins transféré aux comptes en suspens	375,000.00	
		$1,375,000.00
Balance au crédit 31 décembre 1913		$ 901,697.99

CAPITAL ACTIONS

Capital autorisé	$10,000,000.00
Capital souscrit et payé	9,000,000.00

Certifié Correct,
W. A. HENDERSON & CO., Auditeurs attitrés.

Correct,
T. MORTON MORSE, Secrétaire.

WINNIPEG, SELKIRK and LAKE WINNIPEG RAILWAY

Directeurs :

F. Morton Morse, Président; D. H. Laird, Vice-Président.
Sir Wm. Whyte, A. M. Nanton, L. J. Loader, J. H. Munson, Hugh Sutherland.
Directeur-gérant, Wilford Phillips; Secrétaire, G. A. Henson.

WINNIPEG, SELKIRK and LAKE WINNIPEG RAILWAY COMPANY

ETAT DES FINANCES POUR L'ANNEE SE TERMINANT AU 31 DECEMBRE 1913

ACTIF

Valeur de la propriété		$1,330,689.85
Magasins		2,864.21
En actif à la banque de Montréal	$1,136.30	
Argent en caisse	878.38	
		2,014.68
Balance des agents :		
Winnipeg	$ 261.55	
Selkirk	62.00	
		278.55
Sommes à recevoir		1,713.86
		$1,337,561.15

PASSIF

Capital actions	$111,500.00
Obligations	400,000.00
Comptes dus	716,941.73
Comptes en suspens	60,913.72
	$1,289,355.45
Surplus par compte profits et pertes	48,205.70
	$1,337,561.15

INTERETS ET ACTIONS GARANTIS PAR LA WINNIPEG ELECTRIC RAILWAY COY.

Certifié Correct,
W. A. HENDERSON && CO., Auditeurs attitrés.

Correct,
G. A. HENSON, Secrétaire-Trésorier.

WINNIPEG, SELKIRK and LAKE WINNIPEG RAILWAY COMPANY

REVENUS ET DEPENSES

Bénéfices bruts pour l'année	$129,317.42	
Dépenses brutes pour l'année	65,943.67	
Bénéfics nets pour l'année		$63,375.75
Frais établis :		
Intérêts des obligations	$ 20.000.00	
Taxes, etc.	32,077.10	
		$52,077.01
Surplus pour l'année		$11,296.74

COMPTE, PROFITS ET PERTES

Balance au Crédit 31 décembre 1912	$36,908.96
Bénéfices nets suivant le compte revenu	11,296.74
Balance au Crédit 31 décembre 1913	$48,205.70

SUBURBAN RAPID TRANSIT COMPANY

Directeurs :

A. M. Nanton, Président; F. Morton Morse, Secrétaire.
Sir Wm. Whyte, D. B. Hanna, Hugh Sutherland; Gérant, Wilford Phillips.

SUBURBAN RAPID TRANSIT COMPANY

ETAT DES FINANCES POUR L'ANNEE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 1913

ACTIF

Valeur des proprétés		$514,977.71
A la banque de Montréal	$9,916.27	
Argent en caisse	275.22	
		10,191.49
Prêt Winnipeg Electric Railway Co		75,180.09
Comptes à recevoir		4,988.94
		$605,338.23
Balance suivant compte Profits et Pertes		$67,171.12
		$672,509.35

PASSIF

Capital actions	$100,000.00
Obligations	500,000.00
Comptes à payer	69,080.62
Comptes des billets	217.94
Comptes en suspens	3,210.79
	$672,509.35

OBLIGATIONS ET INTERETS GARANTIS PAR LA WINNIPEG ELECTRIC RAIWAY COY.

Certifié correct,
W. A. HENDERSON & Co., Auditeurs attitrés.

Correct,
F. MORTON MORSE, Secrétaire Trésorier.

SUBURBAN RAPID TRANSIT COMPANY

REVENUE ET DEPENSES

Bénéfices bruts pour l'année	$65,956.31	
Dépenses brutes pour l'année	62,790.36	
Bénéfices nets pour l'année		$ 3,165.95
Charges fies :		
Intérêts des obligations	$25,000.00	
Taxes, etc.	1,967.77	
		$26,967.77
Déficit de l'année		23,801.82

COMPTE, PROFITS ET PERTES

Balance au débit le 31 décembre 1912	$43,369.30
Déficit de l'année	23,801.82
Balance au débit le 31 décembre 1913	$67,171.12

JOIES HIVERNALES

A. M. J. B:

L'hiver au manteau blanc, est-il pour toi sans charmes?
Pourquoi maudire, ainsi, la neige et les frimas ?
L'est-il accompagné que de maux et de larmes
L'hiver au blanc manteau qui vient pressant le pas ?

Dis-moi, ne penses-tu qu'aux morsures cruelles,
A ces après baisers qui nous font les grands froids !
Eh bien ! J'aime le ent apportant sur ses ailes
La neige aux blancs flocons qui vient poudrer les bois.

Déjà de crainte, hélas ! ton sourire s'envole
Et le ciel gris te rend pensif et tout dolent
Ah ! mon cher, j'aime à voir comme une danse folle
Tourbillonner dans l'air mille étoiles d'argent.

La glace emprisonnant les ruisseaux dans son marbre
Qui reflette le ciel comme un brillant miroir
Et le soleil mettant aux branches de chaque arbre
Des diamants en feux; mais c'est superbe à voir.

Les nuits vont resplendir de clartés si étranges
Qu'un soleil, semble-t-il de ses puissants rayons
Embrase tout le nord et se perd dans les franges
De quelques merveilleux et vastes pavillons.

Et le moelleux tapis couvrant toute la plaine -
Ou l'on glisse emporté d'un mouvement si doux,
Qu'un frisson de plaisir nous court en chaque veine
Ce tapis si moëlleux, l'hiver l'étend pour nous.

La tempête en fureur courant échevelée
De neige enveloppée ainsi que d'un linceul
Donne un charme nouveau à la longué veillée
Quand je l'entends rugir je me trouve moins seul.

Lorsque j'entends siffler ces sanglots à ma porte
Oh! que j'aime à rêver assis auprès du feu
La folle du logis arrive, elle m'emporte
Vers les immensités. Manitoba, adieu !

Je franchis l'espace
Rapide et joyeux
La terre s'efface,
Je fuis vers les cieux
Je vois les merveilles
D'un brillant décor.
Des coupes vermeilles
Pleines jusqu'au bord
Versent à ma lèvre
Un nectar divin :
Le feu d'une fièvre
Me brule sans fin.
Bercé dans un songe
Où dorment mes sens
Je roule, je plonge
Dans un bain d'encens.

Divine harmonie
Célestes accords,
Douceur infinie,
Tout-puissants transports !
Harpes angeliques
J'entends votre voix,
Vos divins cantiques
Chantent sous les doigts
D'anges en extase
Ce chant tout divin
Ce beau chant m'embrase
Et je chante enfin.

J'entends les phalanges
Des choeurs bienheureux
Me mêlant aux anges
Je chante comme eux
De son souffle immense
Un orgue puissant
Soutient la cadence
Du céleste chant
Cet orgue, ô merveille !
Redouble son jeu
Et je me réveille......
Assis près du feu

La tempête au dehors d'une haleine plus forte
Rugit: comme un brigand des plus audacieux
Secoue en forcéné le battant de ma porte
Ebranle la maison d'un souffle furieux.

L'hiver, c'est le retour des longues causeries
En tête à tête avec les vieux livres aimés
Les fleurs du temps passé ne s'y sont pas flétries
Nous trouvons leurs feuillets toujours plus parfumés
Le vieux maître d'antan soupire plus suave
Sur le clavier, le soir faiblement éclairé
L'inspiration surgit et court brûlante lave
Jusque à notre coeur qui tressaille égaré.

Si près de mon foyer, ce doux soleil de l'âme
Enjoué, souriant, l'amitié vient s'assoir
Je me sens réchauffé à sa joyeuse flamme
Puis-je me rappeler la neige et le ciel noir ?

Sous le ciel le plus sombre
L'hiver a ses douceurs
Et le bonheur sans ombre
Peut venir à nos coeurs.
Malgré neige et froidure
Malgré glace et frimas
Tout seul dans la nature
Le coeur ne gèle pas.

J. M. A. JOLYS, Ptre.

Saint-Pierre.

LE BON GITE

(Poésie de Déroulède)

Bonne vieille, que fais-tu là?
Il fait assez chaud sans cela,
Tu peux laisser tomber la flamme.
Ménage ton bois, pauvre femme,
Je suis séché, je n'ai plus froid.
Mais elle, qui ne veut m'entendre,
Jette un fagot, range la cendre:
"Chauffe-toi, soldat, chauffe-toi."

Bonne vieille, je n'ai pas faim.
Garde ton jambon et ton vin;
J'ai mangé la soupe à l'étape.
Veux-tu bien m'ôter cette nappe !
C'est trop bon et trop beau pour moi.
Mais elle, qui n'en veut rien faire,
Taille mon pain, remplis ton verre :
"Refais-toi, soldat, refais-toi."

Bonne vieille, pour qui ces draps?
Par ma foi, tu n'y penses pas !
Et ton étable ? et cette paille
Où l'on fait son lit à la taille?
Je dormirai là comme un roi.
Mais elle, qui n'en veut démordre,
Place les draps, met tout en ordre:
"Couche-toi, soldat, couche-toi."

—Le jour vient, le départ aussi.—
Allons ! adieu... Mais qu'est ceci ?
Mon sac est plus lourd que la veille...
Ah! bonne hôtesse! Ah! chère vieille,
Pourquoi tant me gâter, pourquoi?
Moitié larme, moitié sourire:
Et la bonne vieille de dire,
"J'ai mon gars soldat comme toi!"

"DEROULEDE".

DEPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE, OTTAWA

DES Soumisisons cachetées (en double exemplaire) pour la fourniture du Charbon et du Bois de Chauffage nécessaires pour chauffer les bâtiments militaires à Winnipeg, Brandon, Man., et Regina, Sask., pour l'année prenant fin le 31 Mars 1915, seront reçues jusqu'au 10 Mars prochain. Chaque soumisison devra porter les mots "Soumisison pour combustible" "Tender for fuel" et devra être adressée au Directeur des Contrats, Quartiers Généraux de la Milice, Ottawa.

Des formules de soumission imprimées contenant tous les détails pourront être obtenues du Directeur des Contrats, Quartiers Généraux de la Milice, Ottawa, où à l'office de l'Officier de District, commandant la place de Winnipeg qui fournira tous renseignements demandés.

Chaque soumisison devra être accompagnée d'un chèque accepté en faveur du Ministre de la Milice et de la Défense, sur une Banque Canadienne et de au moins cinq pour cent du montant de la soumisison. Le dit chèque sera confisqué si le soumisisonnaire refuse d'accepter le contrat offert, ou ne termine pas le contrat commencé.

Le Département ne s'engage à accepter aucune des soumisisons même la plus basse.

EUGENE FISET, Colonel.
Député Ministre de la Milice et de la Défense.

Ottawa, 4 février 1914.
(H.Q. 99-10-12)

Il ne sera fait aucun payement aux journaux insérant cet avis sans autorisation du Département. 16-17

Chronique de la Province

THIBEAULTVILLE

Dimanche soir, il y avait séance au profit de l'église. Grâce au dévouement et au zèle de nos dames pour les œuvres paroissiales, un magnifique banquet a été offert aux paroissiens et aux amis d'alentour.

De nombreux convives se pressèrent autour des tables et firent honneur aux mets délicieusement apprêtés.

A 7½ heures la foule se transporte dans la salle de théâtre agréablement décorée pour la circonstance.

Sous l'habile direction du Révérend Frère Victor, supérieur du collège de Ste. Anne, une excellente pièce dramatique, "Le Reliquaire," fut exécutée avec une grande adresse devant un auditoire avide de belles choses. L'habileté avec laquelle les scènes furent présentées fait honneur aux Révérends Frères et à leurs élèves. A maintes reprises les acteurs furent vivement applaudis.

De petites scènes comiques et de joyeux chants remplirent les entr'actes. La séance fut un succès complet, chacun s'accorde à le dire.

Après ce festin intellectuel et moral, festin matériel celui-ci et tangible, s'il-vous-plaît, mais non moins savoureux. Quelque trente-cinq paniers, don des jeunes filles et des dames, furent mis aux enchères. Les paniers eurent de la vogue. En quelques instants tous furent adjugés.

Après en avoir dégusté le contenu délicieux chacun se retire emportant de cette soirée le meilleur souvenir.

Les recetes rapportèrent à l'église la jolie somme de $275.00.

Félicitation aux organisateurs et merci à tous ceux qui y ont contribué.

Allons-nous dire encore que Thibeaultville est "une place de rien," incapable de toute initiation de toute entreprise, sans ressources, où les gens murent de faim !

Un tel langage serait une calomnie sur le compte d'une paroisse comme la notre.

A peine a-t-elle dix ans d'existence et elle compte 70 familles dont un nombre sont à l'aise, Dieu merci !

L'année 1913 surtout fait époque dans ses annales. Elle vit s'élever à la gloire de Dieu et à l'honneur des paroisisens une magnifique église de 115 pieds de long par 45 de large. C'est un contraste frappant avec la vieille chapelle de missninoarie lielsb shrdlu m de mission bâtie en 1903, par les quelques familles d'alors. Cette construction élégante est proprement l'œuvre des paroissiens; car ce sont eux qui fournirent la presque totalité de matériaux.

—Un courant d'immigration semble actuellement se diriger de notre côté. Il est du selon nous, à deux causes: d'abord au dévouement de certaines personnes à la colonisation et au développement de nos contrées; ensuite aux avantages qui s'offrent ici aux colons.

C'est d'abord la facilité pour l'éle foin sont en abondance; aussi levage des animaux: le pâturage et l'industrie laitière: elle assure aux familles une vie honorable et facile.

En hiver, le bois; trois scieries sont en opération en ce moment. Chacun peut faire le bois dont il a besoin pour se bâtir, sans beaucoup de frais. Le chauffage ne coûte rien.

—Monsieur Edouard Smith, lors d'un voyage dans la province de Québec, en décembre dernier eut l'occasion de faire apprécier la facilité qu'il y a ici pour les colons de se créer un avoir et de préparer l'avenir de leurs familles; facilité beaucoup plus grande que dans bien des endroits de la province de Québec.

En revenant, il amène deux familles de Montréal qui paraissent enchantées du pays.

—Plusieurs familles nous annoncent leur arrivée prochainement. C'est Monsieur Paradis, de Christieville; M. Rousseau, de St. Hyacinthe; M. Lacerte, de Montréal et d'autres qui doivent les accompagner. Bienvenue aux nouveaux colons.

Deux familles nous sont venues le printemps dernier.

Mentionnons en passant que M. Ed. Smith a eu l'heureuse idée de doter sa ferme d'un beau troupeau d'animaux. Les vaches ! Les vaches! Voilà le secret de vive à l'aise sur une terre dans nos cantons.

Faut-il ajouter encore à l'avantage de la place la prespective d'un chemin de fer sur le parcours du nouvel aqueduc, qui est en voie de se construire de Winnipeg au Lac du Bois. D'après les derniers tracés cette voie passerait à 4 ou 5 milles de l'église. C'est une question importante pour nous.

Les bons chemins sont à l'ordre du jour. Le Dawson va être relevé, parait-il, jusqu'à l'est de la paroisse. L'arpentage et le nivelage ont été faits l'automne dernier.

C'est le progrès qui s'affirme. Arrière les détracteurs qui veulent nous reléguer au dernier plan.

UN CITOYEN.

Richer, Man., 27 février 1914.

Le Recensement du Canada

C'est Québec qui tient la tête pour le nombre des enfants de moins de dix ans.

Le dix-huitième bulletin du recensement de 1911 a été publié le 24 février. Il contient les statistiques de l'âge des personnes, par année, de tout le Canada et de chaque province. Il donne aussi la distribution du peuple, par âge, en 1911, et en 1901.

Par mille personnes au-dessous de dix ans, le plus fort pourcentage revient à la Province de Québec. Il y avait en 1911 dans cette province 273,508 enfants au-dessous de dix ans, et 271,456 en 1901.

La plus faible proportion existe en Colombie-Anglaise, soit 166,-345, puis vient Ontario avec 200,-316 enfants au-dessous de dix ans.

Les provinces où la proportion a augmenté sont la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et Québec.

Les provinces de l'Ouest sont les provinces des jeunes gens, âgés de 20 à 45 ans.

La Colombie-Anglaise est la province où la proportion est la plus forte pour les personnes de 20 à 40 ans, tandis que dans l'Est la proportion diminue.

Les provinces dans lesquelles la proportion des personnes de plus de 70 ans est la plus forte, sont l'Ile du Prince Edouard, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et Ontario.

Le Canada est un pays peuplé d'hommes jeunes, en effet sur 1,000 personnes 812.9 ont moins de quarante-cinq ans.

L'immigration a une grande influence sur la proportion entre les hommes et les femmes. En 1911 on trouve près de 113 hommes contre 100 femmes, en 1901, il y avait 105 hommes contre les 100 femmes.

Les jeunes personnes au-dessous de quinze ans se partagent à peu près également entre les deux sexes.

Les personnes de vingt à quarante-cinq ans, comptent 124 hommes contre 100 femmes. Les personnes de plus de quatre-vingts ans sont presque toutes des femmes.

Dans toutes les villes de l'Est, l'élément féminin surpasse l'élément masculin, c'est le contraire dans l'Ouest.

Montréal est la seule ville canadienne où le nombre des femmes et celui des hommes sont à peu près égaux.

"Britannic" Empeureur des Mers

Jeudi dernier, on a lancé, à Belfast, en Irlande, le plus grand navire de la flotte marchande britannique, le "Britannic," de la ligne White Star. Sa longueur est d'environ 900 pieds et sa capacité de 50,000 tonnes, soit 3,000 tonnes de plus que le dernier navire des Cunards "l'Aquitania."

Le "Britannic" est le seul navire qui puisse être comparé à "l'Imperator" de la ligne Hamburg-Amerika, qui a le même tonnage et qui est long de 919 pieds.

Le "Britannic" qui est destiné au service de l'Atlantique-Nord venait seulement d'être mis sur le chantier quand se produisit le désastre du "Titanic", et en conséquence de cet accident les plans du nouveau transatlantique ont été considérabelement modifiés, ce qui explique pourquoi il est resté si longtemps en construction.

Le navire a trois hélices et on a introduit dans le plan de construction tout ce qui pourra empêcher le renouvellement d'un désastre comme celui du "Titanic". Il est à double fond, avec ponts en acier, compartiments étanches et toute la structure est d'une force et d'une rigidité exceptionnelles.

On assure que le "Britannic" pourrait encore flotter, quand six de ses compartiments étanches seraient enfoncés. La doublure intérieure est faite de lourdes plaques qui s'étendent sur plus de la moitié de la longueur du vaisseau, depuis l'avent jusque derrière la chambre des machines.

Rien que dans le double fond il entre un demi-million de rivets, pesant 270 tonnes. Les plus grandes plaques de la cuirasse sont de 36 pieds de longueur et pèsent chacune quatre tonnes et demie. Le gouvernail pèse 100 tonnes. Le "Britannic" pourra accommoder 2,500 passagers, en outre de son équipage qui sera de 950.

Northwest Railway Company of Canada

AVIS est donné par les présentes qu'une demande sera présentée au Parlement du Canada, à sa prochaine session, à l'effet d'obtenir un Acte constituant en corporation une compagnie de chemin de fer, sous le nom "NORTHWESTERN RAILWAY COMPANY OF CANADA," autorisée à tracer, construire et opérer une ligne de chemin de fer, dont les trains seront mus par la vapeur, l'électricité ou autre pouvoir moteur, pour le transport du fret, des passagers et le service de messagerie, à partir d'un point à ou près du Canton Soixante-Sept, Rang dix-huit, à l'ouest du 5ème Méridien; de là, dans une direction sud-est, franchissant la Rivière Athabaska aux environs du Rang 7, à l'ouest du 5ème Méridien de là, dans une direction sud-est, à Edmonton; de là, dans une direction sud-est, à Camrose; de là, dans une direction sud-est, franchissant le 4ème Méridien à ou près du Canton 32; de là, dans une direction sud-est, franchissant la Rivière Saskatchewan Sud, près du Canton 20, Rang Onze, à l'ouest du 3ème Méridien; de là, dans une direction sud-est, se dirigeant vers le Lac Johnson; de là vers l'ouest, jusqu'à Maryfield, Canton Dix, Rang 30, à l'ouest du 1er Méridien; de là, dans une direction est, à Virden; de là, dans une direction nord, franchissant la Rivière Assiniboine à ou près de Penrith, de là vers l'est jusqu'à Carberry; de là vers l'est jusqu'à Winnipeg; de là à Molson et continuant jusqu'à Fort William et Port Arthur sur le lac Supérieur.

Aussi avec facilité de construire, exploiter et entretenir tous ponts nécessaires, chemins, voies et bateaux traversiers; de construire, acquérir, posséder et entretenir des quais et docks pour les fins ci-dessus et de construire, acquérir, posséder, affrèter et entretenir des bateaux à vapeur et autres bateaux et voiliers et d'exploiter les dits bateaux et voiliers dans toutes les eaux navigables; et avec faculté de construire, opérer, exploiter et entretenir des lignes de télégraphe et de téléphone en rapport avec le dit chemin de fer et à ses embranchements et de transmettre des messages pour les fins du commerce et d'établir des taux de péage pour ce service et d'en prélever le montant; de construire ou acquérir, opérer, exploiter et entretenir des auberges ou restaurants; d'établir, acquérir, exploiter et entretenir des parcs et lieux d'amusements, produire, vendre et distribuer du pouvoir électrique, pour les fins de l'éclairage, du chauffage, et de la force motrice; avec faculté d'exproprier des terrains pour les fins de la Compagnie; d'acquérir des terrains, argents, boni, privilèges ou subsides de tout Gouvernement, Corporation municipale ou autres personnes ou corporations; d'établir des taux de péage et d'en percevoir le produit, de toutes personnes voyageant, et sur tout fret transporté sur chacun de ces chemins de fer, voies, bateaux traversiers, quais et vaisseaux construits par la Compagnie; et avec faculté d'établir des correspondances requises par le traffic et de faire des conventions avec des compagnies de chemin de fer, de navigation ou autres compagnies, et avec tous autres pouvoirs ordinaires dans ces cas.

Daté à Montréal, Qué., ce 20ème jour de janvier 1914.

FOSTER, MA..IN, MANN, MACKINNON & HACKETT, Procureurs des Requérants.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quel agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir a preemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée



LE ministère des Travaux Publics recevra jusqu'à 4.00 p.m., lundi, le 2 mars 1914, des soumissions pour la construction d'un prolongement du "Nouveau Brise-lames" dans le hâvre de Port-Arthur, district de Thunder-Bay et Rainy-River, Ont., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "soumission pour un 2ème prolongement au "Nouveau Brise-lames" à Port-Arthur, Ont."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux Publics, à Ottawa, aux bureaux des ingénieurs de district, à Toronto, Ont. (édifice Confederation Life,) Port-Arthur, Ont., Montréal, P.Q., (bureau de poste), et Québec, P.Q., (bureau de poste.)

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à cinq (5 p.c.) pour cent du montant de la soumission fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumisisons qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, le 27 janvier 1914.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.—50401.

Chez Nous et Autour de Nous

Le chemin de fer de la Rivière-à-la-Paix d'Arthabaska vient d'obtenir sa charte pour la construction d'une ligne directe depuis l'océan Pacifique jusqu'à Prince-Albert, Sask., une distance de 1,500 milles.

M. R. J. Mackenzie, fils de sir William, prendrait bientôt la direction générale des lignes du Canadien-Nord à l'ouest du lac Supérieur, avec le titre de deuxième vice-président général de la compagnie.

Le Transcontinental National a présentement 2,231 milles de voie terminés. Il relie pratiquement les deux villes de Winnipeg et de Moncton puisqu'il ne reste que 466 milles à construire pour couvrir les 1804 milles de distance entre ces deux villes.

Il a coûté jusqu'à la fin de décembre 1913, la somme de $140,562,147.—Patriote de l'Ouest.

La Crescent Creamery vient d'acheter la Carson. On se propose de réduire le prix du lait au 1er avril. Les directeurs de la Crescent, telle que remodelée, sont des hommes dont les noms peuvent donner confiance au public: Sir Douglas Cameron, le gouverneur de la province, M. A. M. Nanton, Heber Archibald, J. A. M. Aikins, J. S. Hough, C. V. Alloway, Jerry Robinson.

Les assises du printemps sont commencées depuis lundi. M. le juge Curran préside la cour criminelle et M. le juge Galt entendra les causes civiles.

On commencera cet été la construction de la nouvele église Ste-Marie, sur le Broadway.

Le superbe édifice des Chevaliers de Colomb et du Club Catholique de Winnipeg sera ouvert officiellement le 12 du courant. Tout le public sera admis à visiter l'établissement.

Samedi dernier un Hongrois a frappé à coups de couteau Pierre Blondin, employé de la Arctic Ice Company, de Saint-Vital; Blondin a été blessé à la tête et à l'épaule.

Les catholiques de l'Ouest se réuniront à Winnipeg, le 16 avril, en un grand banquet, soit au Royal Alexandra, soit au Fort Garry; plusieurs orateurs distingués adresseront la parole; parmi ceux-ci: Sa Grandeur Mgr Fallon, évêque de London, Ontario; M. Joseph F. Powers, inspecteur des écoles séparées de la province d'Ontario ; l'Hon. C. J. Doherty, ministre de la Justice.—*Free Press.*

Le maire d'Edmonton est furieux contre les journalistes. Il paraît qu'on a dénaturé ses paroles et il propose la fondation d'une gazette municipale à Edmonton, où l'on pourrait lire le mot à mot des discussions du conseil.

Il y a, à Winnipeg et à Saint-Boniface, dans le moment, un bon nombre de cas de maladies contagieuses. Cependant il n'y a pas lieu de s'alarmer, car de grandes mesures de prudence ont été prises.

On se plaint, à Winnipeg, de la lenteur des tramways. Ce reproche à la compagnie des tramways est bien mérité. A Saint-Boniface, nous le savons tout particulièrement.

De Calgary nous arrive la nouvelle qu'on a fondé une ligue dont l'objet est d'amener dix millions de colons dans l'Ouest. On s'organisera dans le mois de mai. Il est permis de douter cependant qu'un projet comme celui-là va marcher facilement tout seul. Il faut croire sans doute au développement de l'Ouest canadien. mais cette fois-ci les bouchées paraissent un peu grandes.

Le procès de Krafchenko commencera à Morden le 10 mars, et les gens retiennent déjà leur place aux hôtels de la petite ville ! Jusqu'au C. P.R. qui fait placer des lignes télégraphiques spéciales afin de donner à la presse des rapports plus complets. Il n'y a pas à dire, Krafchenko se paye une presse superbe. Coupable ou nom du meurtre dont on l'accuse en ce moment, Krafchenko est un criminel plusieurs fois convaincu et emprisonné. Il a droit à la justice, mais sûrement pas à l'enthousiasme.

On semble regretter beaucoup à Winnipeg que le projet de la grande avenue du Capitol n'ait pas abouti. Il n'y a pas de doute que les propriétaires intéressés ont tenu la dragée trop haute aux promoteurs. Plus tard on regrettera qu'une telle avenue, avec des proportions si grandioses, n'ait pas été percée. Tôt ou tard le besoin se fera sentir d'une grande artère allant du nord au sud, et ce sera plus difficile de se la procurer.

Les échevins de Winnipeg demandent de nouveau qu'on s'abstienne de cracher sur les trottoirs. On se propose de mettre en force le règlement qui existe.

La 5ème partie de cartes des Artisans Canadiens-français aura lieu mardi prochain au local habituel, salle Leclerc, avenue Provencher.

Au Théâtre Walker cette semaine, "Peg O' My Heart"; la semaine prochaine "Little Women", et lundi soir 16 mars à 8.30 Mme Clara Butt, contralto et M. K. Rumford, baryton, donneront un grand concert; les prix sont de $1.00 à $3.00. "The Quaker Girl" tiendra l'affiche les cinq autres soirées de la semaine.

M. Joseph Desourdis, après une absence de quelque temps est revenu jeudi dernier, à Saint-Boniface enchanté de son voyage.

M. Siméon Dussault, est arrivé dimanche dernier d'un voyage aux Etats-Unis et à la province de Québec.

Nous apprenons avec regret la mort de Mme P. R. A. Bélanger, décédée à Ottawa, le 18 février, à l'âge de 59 ans. Les funérailles ont eu lieu samedi dernier.

Mme Bélanger laisse pour déplorer sa perte son mari, M. P. R. A. Bélanger, inspecteur des Terres Fédérales, quatre fils, MM. C. H. Bélanger, propriétaire de l'hôtel Cécil et Raoul Bélanger, d'Emonton, le Dr Bélanger, de St-Pierre, Man., et M. Philippe Bélanger, étudiant en médecine, et deux filles Mme Dr Dion, de l'Islet, Qué., et Mme Leblanc, d'Ottawa.

A la famille si douloureusement éprouvée nous offrons nos plus vives condoléances.

Le "New Freeman," de Saint-Jean, N.B., prétend savoir que les RR. PP. Jésuites prendront la direction du nouveau collège diocésain que S. G. Mgr Mathieu songe à inaugurer, à Régina, de telle sorte, dit le confrère, que la Compagnie de Jésus se trouvera à la tête de toute une série de maisons d'éducation de première classe, de la vallée du Saint-Laurent aux Montagnes Rocheuses—*Action Sociale.*

Jeudi, 12 mars, à 7.30 p.m., à l'occasion de la fête patronale anticipée du Révérend G. Cloutier, il y aura au Couvent de St. Norbert, une séance dramatique et musicale donnée par les élèves de l'institution.

Les religieuses ont le regret de n'avoir pu s'assurer, cette année, les services de la compagnie du C. N. R. pour le retour, à Winnipeg, le soir même, elles osent néanmoins compter sur le bienveillant encouragement d'un nombreux auditoire heureux de s'associer à leur personnel, en ce jour de fête.

La population Catholique de St-Boniface:

Belges (flamands et wallons), 240 familles.
Français, 106 familles.
Irlandais, 29 familles.
Polonais, 21 familles.
Anglais, 10 familles.
Ruthènes, 10 familles.
Allemands, 9 familles.
Italiens, 6 familles.
Espagnols, 5 familles.
Ecossais, 2 familles.
Autrichiens, 1 famille.

LE SANG GAULOIS

(Suite de la 1ère page)

plus jeune." Et elle ajoutait, avec une simplicité antique—comme on écrit trop souvent,—Française,—comme j'écris moi-même— : "Si j'en avais un troisième, je vous l'amènerais pour défendre la patrie."

C'est quelque temps avant, que Paul Déroulède, alors lieutenant de mobiles se trouvait au camp de Châlons avec toute une armée de ces soldats improvisés, lorsqu'il fut décidé que les mobiles, au lieu d'aller au feu, rentreraient à Paris.

Quand cette décision fut connue, un homme sortit du rang *qui ne voulait pas* tourner le dos à l'envahisseur: c'était le lieutenant de mobiles, Paul Déroulède.

da-t-il au commandant du 3ème

—Voulez-vous de moi, demanzouaves ?

—Impossible, répondit l'officier supérieur en regardant les galons qui ne pouvaient permenter en même temps que celui qui les portait.

—*Oh ! comme simple soldat !*

—Ah! c'est autre chose, mon jeune ami. Mais, avez-vous bien réfléchi? Pour qui ne l'a jamais porté, le sac est lourd?

—*Moins lourd que la honte,* mon Commandant !

Cette riposte lui valut son engagement immédiat, et quelques semaines plus tard, au milieu des plaintes des blessés, au milieu des cris déchirants des opérés, à la vue de ces faiblesses physiques de l'homme qui crie ou gémit quand, sans l'endormir on lui coupe un membre ou qu'on le fait quasiment mourir à petit feu en tentant sur son pauvre corps le tout pour le tout, assis au chevet du collégien André, tombé avec une balle dans la poitrine, Paul Déroulède, dont la chair frémissait se dit: "Tu es prisonnier; tu pourrais, sans mériter aucun reproche ,en profiter pour ne plus courir de risques. Eh bien ! jure-toi que tu sauras trouver l'occasion de t'évader et de revenir dans la bataille."

Un mois après ce serment muet il tint parole et s'enfuit de Breslau. Au prix de difficultés inouïes, il parvint à rentrer en France, où il reprit immédiatement du service.

C'ets alors qu'à la tête d'une cinquantaine d'hommes, électrisés par son énergie, il s'empara de Montbéliard que défendait *toute une division* prussienne. Après ce fait d'arme extraordinaire, il luí restait dix-huit hommes à peu près valides. Lui-même avait reçu cinq balles dans ses vêtements ! Cela valait certes la croix de la légion d'honneur qu'il reçut en date du 8 février 1871 de la main de l'Empereur Napoléon III.

Après bien des jours de souffrance, le général déclara qu'il ne restait plus d'autres récours que de passer en Suisse. Déroulède s'écria: "Les Prussiens me trouveront, moi et mes hommes, aux portes de la ville, résolus à nous faire tuer." Le général lui ayant ordonné de se taire, il alla s'asseoir sur une borne du chemin et pleura..... Ayant conduit sa sompagnie jusqu'à la frontière, il revint sur ses pas, parvint à traverser les lignes prussiennes sans se faire prendre, et, Paris étant investi, se rendit à Bordeaux où était le gouvernement provisoire, puis se mit à la disposition, une fois de plus, de son pays, entre les mains du ministre de la guerre.

La paix signée, nommé lieutenant, Déroulède voyait un brillant avenir militaire s'ouvrir devant lui, quand un grave accident de cheval, survenu en service commandé lui fracassa le pied gauche. On parlait de le mettre en réforme avec une forte pension. Il préféra—sacrifiant sa pension,—donner sa démission, et ne pas être ainsi réformé, afin que plus tard, il pût, n cas de guerre, obtenir à nouveau un poste de combat....

Ces traits de désintéressement abondent dans la vie de Paul Déroulède...

Mais il faut nous borner.

Depuis cette époque, l'époque héroïque, Déroulède ne cessa pas d'incarner en France l'idée de Patrie, d'Espérance, de Revanche.

Il fut un héros complet: un sage autant qu'un brave. Il fonda en 1882 la fameuse "Ligue des Patriotes," magnifique groupement de tous les Français autour d'une idée symbolisée par cette courageuse, cette chevaleresque et vibrante devise: "*Qui vive?*—France, quand même !"—Oui, cette terre chérie d'Alsace et de Lorraine française, quand même, envers et contre tous, française par le cœur, tel aura été le cri de Déroulède, le cri sonore de ce coq Gaulois, pendant près d'un demi-siècle.

Pas un jour, depuis quarante-quatre ans, cet homme n'a cessé de travailler au relèvement national; il n'a eu qu'une passion: la France; qu'une idée: la Revanche. Sa haute silhouette se dressait dans toutes les circonstances graves, comme une hampe vivante, dominant les foules, apportant avec elle le mouvement, l'élan désintéressé et l'honneur, toujours l'honneur.

On ne résistait pas à Déroulède; c'était le type du soldat et du tribun; tout, chez lui, conquérait: sa prestance, sa figure, sa voix, son geste. Ce qui nous plaît en lui, disait un ouvrier, membre de la Ligue, c'est que, s'il vous entraîne quelque part, il sera le premier à se faire casser la g.... !"

Ce mot populaire et cordial n'est-il pas typique, et ne résume-t-il pas excellemment l'entière confiance, due au courage d'un chef qui, méritant ce nom, prêchait avant tout d'exemple?

Aussi, depuis de nombreuses années était-il devenu le représentant officiel de l'âme française aux manifestations patriotiques qui chaque année amenaient à la statue de Strasbourg, aux champs de bataille de Buzenval et de Champigny l'élite des patriotes français, les délégations des associations des vétérans dela guerre de 1870-71 ainsi que les associations Alsaciennes et Lorraines.

Jusqu'au dernier moment, il resta prêt à tout sacrifier: bonheur, tranquillité, liberté, santé. Jusqu'à sa mort il demeura le soldat qui, au premier coup de clairon met sac au dos, et prend son fusil.

On put le voir l'autre jour, s'arrachant aux étreintes de la mort, s'aidant de béquilles ou porté sur une civière, venir, sublime apparition, célébrer à Champigny une dernière fois le souvenir de la bataille et honorer les disparus, mais aussi et surtout remercier en termes émus la jeunesse de France de l'immense joie qu'il recevait d'elle avant de mourir.

Car les évènements lui avaient donné raison ces toutes dernières années, et ce preux chevalier de nos jours, qui lui aussi, comme Roland, ne s'est arrêté que les veines rompues, sonnant la charge jusqu'à son dernier souffle, a pu mourir le sourire aux lèvres et l'espoir dans les yeux, voyant de tous côtés la faveur revenir aux idées qu'il avait servies, et le patriotisme refleurir sur notre sol, entendant le cri de protestation des Alsaciens Lorrains vibrer plus haut que jamais, contre les conquérants, saluant de tout son cœur le flot montant de la génération nouvelle, prête à toutes les résolutions, à tous les sacrifices.

Aussi gardons-nous, comme l'a dit Barrès, "toutes les espérances de celui qui n'a jamais désespéré," et voyons-nous poindre le jour où nos régiments traversant Paris s'arrêteront devant la statue de Déroulède pour présenter les armes.

Quand le rêve qu'il emporta dans la tombe se sera réalisé, quand l'Alsace Lorraine sera redevenue officiellement ce qu'elle est de cœur,—Française,—on le saluera comme un précurseur.

Et, sur ce monument qu'on ne saurait tarder à élever au centre de Paris à celui qui fut jusqu'à sa mort une protestation vivante contre le traité de Francfort, nous espérons qu'une main pieuse détachera de l'œuvre du poête, pour les y graver profondément sur la tombe du soldat quatre vers qui constituent un magnifique acte de foi de la part du grand apôtre qui fut aussi un grand croyant:

Je crois en Dieu ! La France écrasée, abattue,
Laisse affirmer son âme et forcer son aveu :
La GRANDE NATION dort du sommeil qui tue ;
Mais l'heure du sursaut viendra. Je crois en Dieu !

F. DENISET.

Lord Minto

Lord Minto, ancien gouverneur-général du Canada et ancien vice-roi des Indes, est mort dimanche à Londres.

Tout le pays fait l'éloge des qualités d'esprit et de cœur de l'illustre défunt.

Ce fut lord et lady Minto qui eurent l'honneur de recevoir au Canada Leurs Majestés Georges V et la Reine Marie, qui étaient alors le duc et la duchesse d'York.

L'Hon. M. Borden Viendrait dans l'Ouest

Nous publions, sous toute réserve, la dépêche suivante, parue dans quelques journaux :

Ottawa.—Une session courte et un voyage dans l'Ouest, tel est le programme du Très Honorable R. L. Borden.

Après la session actuelle, qui se terminera probablement au mois de mai, le premier ministre fera un voyage dans l'Ouest Canadien, la Colombie Britannique et le Yukon. Plusieurs ministres l'accompagneront.

Ce voyage sera le premier de M. Borden dans cette partie du pays depuis qu'il a été appelé à prendre l'administration des affaires du Canada.

Premier Concert de l'Union Jeanne d'Arc

L'Union Jeanne D'Arc de Saint-Boniface donnait le 24 février dernier son premier concert sous le haut patronage de Sa Grandeur Mgr Langevin, O.M.I.

La salle de l'Académie St. Joseph, rue Cathédrale, si bien disposée pour ce genre de fêtes, était comble bien avant le lever du rideau. Aux premiers rangs, sur des sièges réservés, avaient pris place Sa Grandeur Monseigneur Langevin, Sa Grandeur Monseigneur Béliveau, curé de Saint-Boniface, Messeigneurs Dugas et Cherrier, les vicaires de la Cathédrale. Le docteur Lachance, Maire de notre Cité, M. J. Colon, Président de la Commisison Scolaire de la paroisse du Sacré-Cœur, M. Bacuez, Président de l'Union Jeanne d'Arc et Mesieurs les membres du clergé des paroisses de Winnipeg.

La Marche "Sous l'Aigle Double,' de J. H. Wagner, admirablement exécutée par un orchestre de choix sous la direction de M. Robert Gens, servit d'ouverture et fut immédiatement suivie par le "Bonnet du Juif Errant," désopilante comédie de J. J. Moret; les acteurs, MM. A. Sourisseau, A. Commune, P. M. Bozec, E. Sourisesau et H. Nicoud ont brulé les planches comme de véritables artistes de profession; a citer surtout M. Ad. Sourisseau, dans le rôle du Juif Errant et M. A. Commune, dans celui de Maître Pouillard qui ont tenu la salle en gaieté depuis le commencement de la pièce jusqu'à la fin et ont bien mérité les applaudissements qui ne leur ont pas été ménagés.

M. Jean Cazenave, si bien connu des véritables amateurs de chant, a très bien rendu la Rêverie de A. Ladoux et l'Ave Maria de Ch. Gounod. Le solo de violon de M. le Professeur Gens, et celui de flûte, par M. Ch. Frank, furent parfaits, et méritent les éloges des auditeurs les plus difficiles.

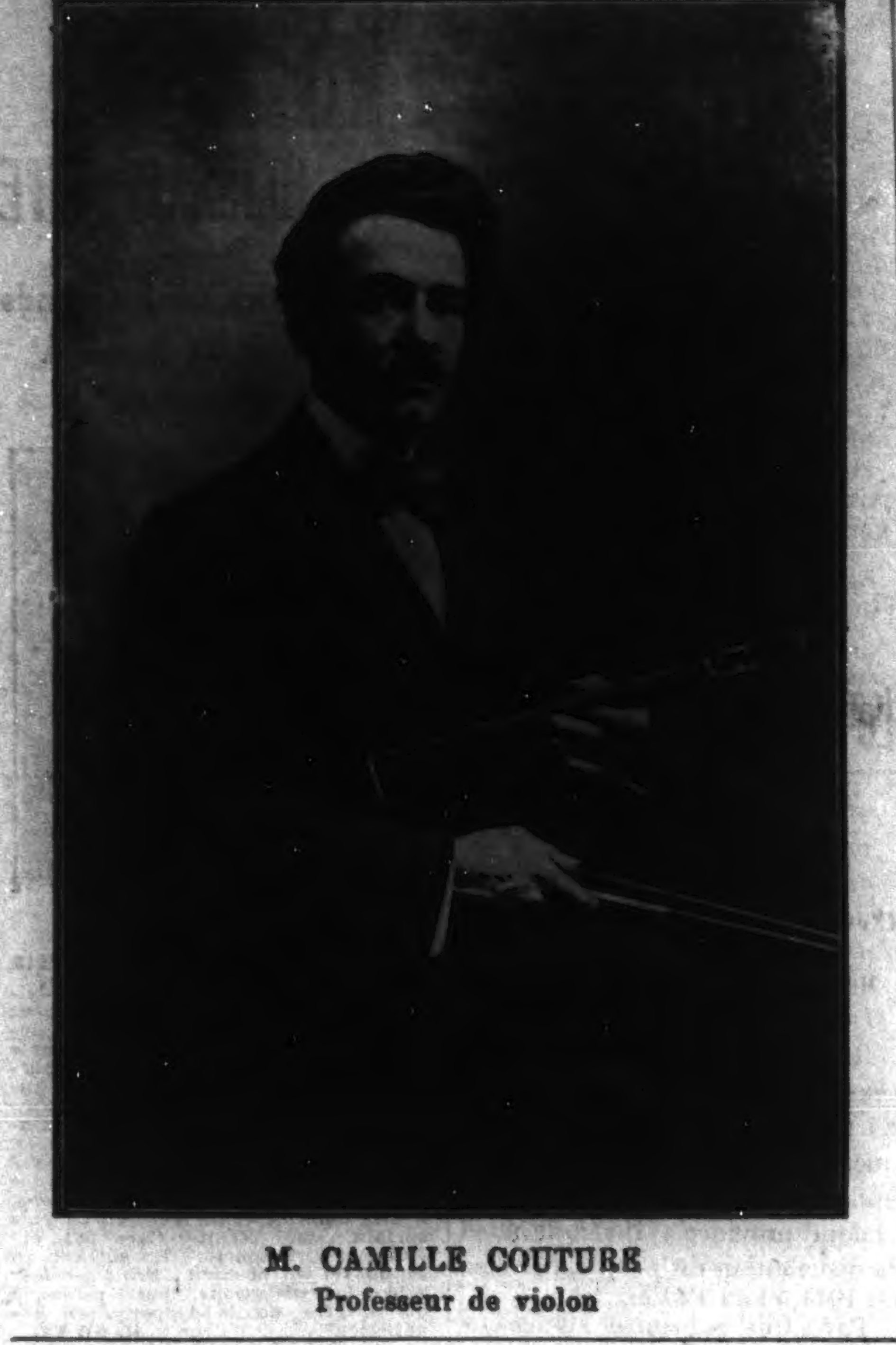
De chaleureux applaudissements saluèrent l'arrivée en scène de Mme R. Chauvière, fille de M. J. Colon; les applaudissements redoublèrent après chacune de ses déclamations: Le Vent, de Harancourt, morceau de diction des plus difficiles et "Un Evangile", de François Coppée, dites avec une aisance parfaite, une intonation remarquable, une conanissance approfondie des nuances, par la remarquable artiste amateur. "Un Evangile" a mérité à Mlle R Chauvière les félicitations particulières de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque—dans la courte allocution qu'Elle voulut bien adrser au public entre les deux parties du programme.

M. A. Commune, qui, dans son monologue, est du Nord et non de Marseille, puisqu'il est de Tarascon, fut inimitable dans le récit de ses burlesques et extraordinaires aventures.

La Prise du Général Poulet, petite comédie en un acte, fut rendue d'une façon admirable, avec une verve et une gaité bien françaises par les acteurs: MM. Micoud, P. M. Bozec et les deux pioupious "La Valeur" et "La Ramée," MM. E. Souriseau et A. Commune.

Mme Jules Collon, professeur de piano, mérite les plus grands éloges. Accompagnatrice de talent, artiste infatigable, elle a contribué pour la plus large part au succès de cette magnifique soirée que terminèrent les chants patriotiques: Dieu sauve le Roi—O Canada et la Marseillaise.

Monsieur le Président, Messieurs les organisateurs du concert, messieurs et mesdames les artistes, donnez souvent de pareilles soirées; votre réputation est faite, l'approbation et les applaudissements du public ne vous feront pas défaut !



M. CAMILLE COUTURE
Professeur de violon

Un Beau Concert En Perspective

Mardi prochrain le 10 mars, aura lieu, dans le Manitoba Hall, avenue du Portage, le concert d'élèves de M. Camille Couture.

M. Hélie, le ténor canadien bien connu, et Madame E. Burton Smyth, de l'Ecole de Piano de M. Kitchen, prendront part à ce concert.

On peut trouver des programmes-invitation dans tous les magasins de musique; le public est du reste très cordialement invité, et il n'a qu'à se présenter au Manitoba Hall.

Nous engagenos nos lecteurs et nos charmantes lectrices à se rendre à ce concert, qui est chaque année une belle fête artistique et mondaine.

Voici le programme de la soirée; on verra qu'il est substantiel:

I Ensemble (a) L'aube de l'amour.. ... ... Bendix
(b) Deutscher Tanz..... ... ...Dettersdof
(c) Sextette de Lucia... ... ...Donizetti
(Arr. par Camille Couture.)
II Solo de violon—1er Concerto d'Elève ... ... Sistz
M. Huber
III Solo: Chant—"Yesterday and Today".. ... ... Chas. G. Spross
M. L. S. Hélie
IV Solo de violon—Ballade et Polonaise ... ...Vieuxtemps
Mlle Ruth Pryce
V Duo de violon—Sonate .. ..Handel
Andante, Allegro, Largo, Allegro
Miles M. Barrack et R. Pryce
VI Solo de violon—Concerto en G mineur ... ... Max Bruch
Introduction: Adagio, Allegro, Energico.
Mlle Marjorie Barrack
VII Solo: Chant—Récitatif et Air, tiré de la "Reine de Saba..Gounod
M. L. S. Hélie
VIII Sextette—Concerto .. ..Vivaldi
Allegro, Andante, Allegro.
Mlles M. Barrack, L. Gofine, R. Pryce, D. Winning, E. Couture, D. Cooper
Ensemble :
Mlles M. Birrack, R. Pryce, L. Gofine, Ph. Brpce, D. Winning, E. Couture, E. Brycе,. D. Winning, E. Couture, E. Johnston, H. Carson, D. Coouer, F. Perkins, E. Evans, B. Smith, D. Bishop, E. Todd.
MM. P. Parker, A. Zimmerman, H. Chatawy.

Collecte à la porte pour défrayer les dépenses.

Voute de Sureté pour Les Vieux Livres Rares

S. G. Mgr l'Archevêque a eu soin de faire construire trois voûtes de sûreté parfaitement solides et sèches, sous l'entrée du Petit Séminaire, pour les vieux livres rares et surtout les vieux livres canadiens. Une de ces voûtes a déjà reçu la collection de *La Minerve,* don de l'honorable Juge S. Beaudin, les collections de *La Revue Canadienne,* de *l'Opinion Publique,* du *Cabinet de Lecture paroisiale,* de *La Vérité,* des*Relations des Jésuites,* (édition de Thwaites en 73 volumes) et plusieurs livres canadiens difficiles à trouver. Ces collections et ces livres demeurent la propriété de la *Corporation Archiépiscopale,* qui n'a pas de voûte de sûreté pour les préserver de l'incendie.

Les amis des vieux livres canadiens, possesseurs de quelques volumes rares ou de doubles, sauront donc qu'il y a désormais un endroit sûr pour les recevoir à Saint-Boniface, où se trouve la seule bibliothèque nationale française depuis Ottawa jusqu'au pôle nord.

L'honorable sénateur A. A. C. LaRivière vient de nous faire présent de sa collection du *Hansard* et de plusieurs livres précieux.—*Les Cloches de Saint-Boniface.*

DECES

Décédé à l'Hospice Youville jeudi dernier à l'âge de 83 ans Herbert Youville. Le défunt venait de Mariapolis.

PETITES ANNONCES

A louer—Une maison semi-moderne, $12.00 par mois, No. 148 rue De La Morinie. S'adresser au No. 147 même rue. Téléphone Main 6125. 18-19

La Librairie Moderne informe le public qu'à partir d'aujourd'hui sa collection Nelson est en vente à 25 cts. le volume; le Livre Populaire à 27 cts; la collection Ollendorff et Fayard à 72 cts. Un catalogue sur lequel figureront la plupart des ouvrages, sera délivré gratuitement à partir de samedi, 7 mars. La Librairie Moderne, 529 Taché et Provencher, St-Boniface, est le dépôt central des journaux et revues de Paris.

Servante—On demande une servante. S'adresser à Madame Ledoux, No. 202 rue Horace, Norwood. 18-20

A louer—Une maison, rue Laflèche. S'adresser au Bureau du *Manitoba.*

M. C. Buffet, agent d'immeuble, prévient sa clientèle qu'il a transféré ses bureaux au No. 602 Great West Permanent Bldg., 556 rue Main—juste en face du Farmer Bldg, Téléphone Main 7862. 18-21

Le St. Boniface Employment and Real Estate Bureau ont en main une boutique de forges à Saint-Boniface, à vendre en plein cœur de la ville, ou bien à échanger. Aussi nous avons à vendre 158 acres de terre à Ste-Agathe, 2 milles de la gare, 2 milles du village; toute en labour d'automne et en labour d'été, à très bon marché; nous avons aussi à vendre où à échanger une cour à bois et charbon dans le centre de la ville.

Le St. Boniface Employment and Real Estate Bureau invite ses amis à venir lui rendre une visite car on sait que la St. Boniface Employment and Real Estate Bureau a toujours beaucoup de lots et de fermes à vendre où à échanger, et à de très bonnes conditions.

On demande des bonnes et servantes pour travailler dans les maisons privées à de très bons gages; adressez-vous à la St. Boniface Employment and Real Estate Bureau.

Chambres à louer—Sur la rue Desautels. S'adresser au No. 15 rue Desautels, Saint-Boniface. 17-18

A louer—Maison semi-moderne, rue Langevin. Prix $12.00 par mois. Aussi une écurie pour 5 places de chevaux. S'adresser à Wilfrid Paquin, 126 rue Aulneau. 17-19

M. Gustave Baekcland, de St. Boniface à l'honneur de prévenir les personnes intéressées qu'il ne reconnaîtra plus dès ce jour les dettes que pourrait contracter sa femme Emma Baekcland Verraes. 17-18

A louer.—Une bonne maison, No. 366 rue Langevin, Saint-Boniface. S'adresser à M. J. P. Tremblay, 814 Sterling Bank, Bldg., avenue du Portage, Winnipeg. Téléphone Main 3151. j.n.o.

Pierre Jahan annonce au public qu'il a ouvert une Boutique de Barbier, 342 rue Saint-Jean-Baptiste, coin de la rue Hamel, Saint-Boniface, et invite le public à venir lui faire une visite.

A Louer.—Maison No. 248 rue Youville, 7 apartements, $16.00 par mois. S'adresser à Guilbault Co., 258 rue DesMeurons. Téléphone Main 604.

Maison à louer, 118 rue Aulneau, $10.00 par mois. S'adresser à Guilbault & Cie., 256 rue DesMeurons.

A louer.—Un appartement de deux chambres, dans le Block Gevaert & Deniset, Avenue Provencher, à côté du Bureau de Poste Eclairage, chauffage, eau chaude et froide.

Les personnes qui désirent faire un voyage en Europe ou tout autre pays feront bien de consulter l'annonce du C.P.R., dont M. Cléophas Marcoux est le seul agent français.

Terrain à vendre à Haywood, Manitoba. West ½de 20-8-6 West Prix $7,500. $1,000. comptant balance à termes qui pourront être arrangés au temps de la vente S'adresser à Noël Bernier, 40 bloc Somerset, Winnipeg.

Renseignements généraux sur le Théatre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs.
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry les billets sont retenus jusqu'à hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, premier; du côté gauche au bas son; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.